



Plésidy Énergies
 213 Cours Victor Hugo
 33130 Bègles

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

Projet de Construction d'un Parc Éolien
 - Commune de Plésidy 22720 -

01

Situation

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan de Situation Ech. 1/100 000°

Plan de Situation Ech. 1/25 000°

Plan de Situation Ech. 1/5000°

Plan de Situation Ech. 1/25 000°
 Format A1 en annexe.

Plan de Situation Ech. 1/2500°
 Format A0 en annexe.



- Ordre des Architectes - n° National 045446 - n° Régional 1635 -
 - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 71.11Z -

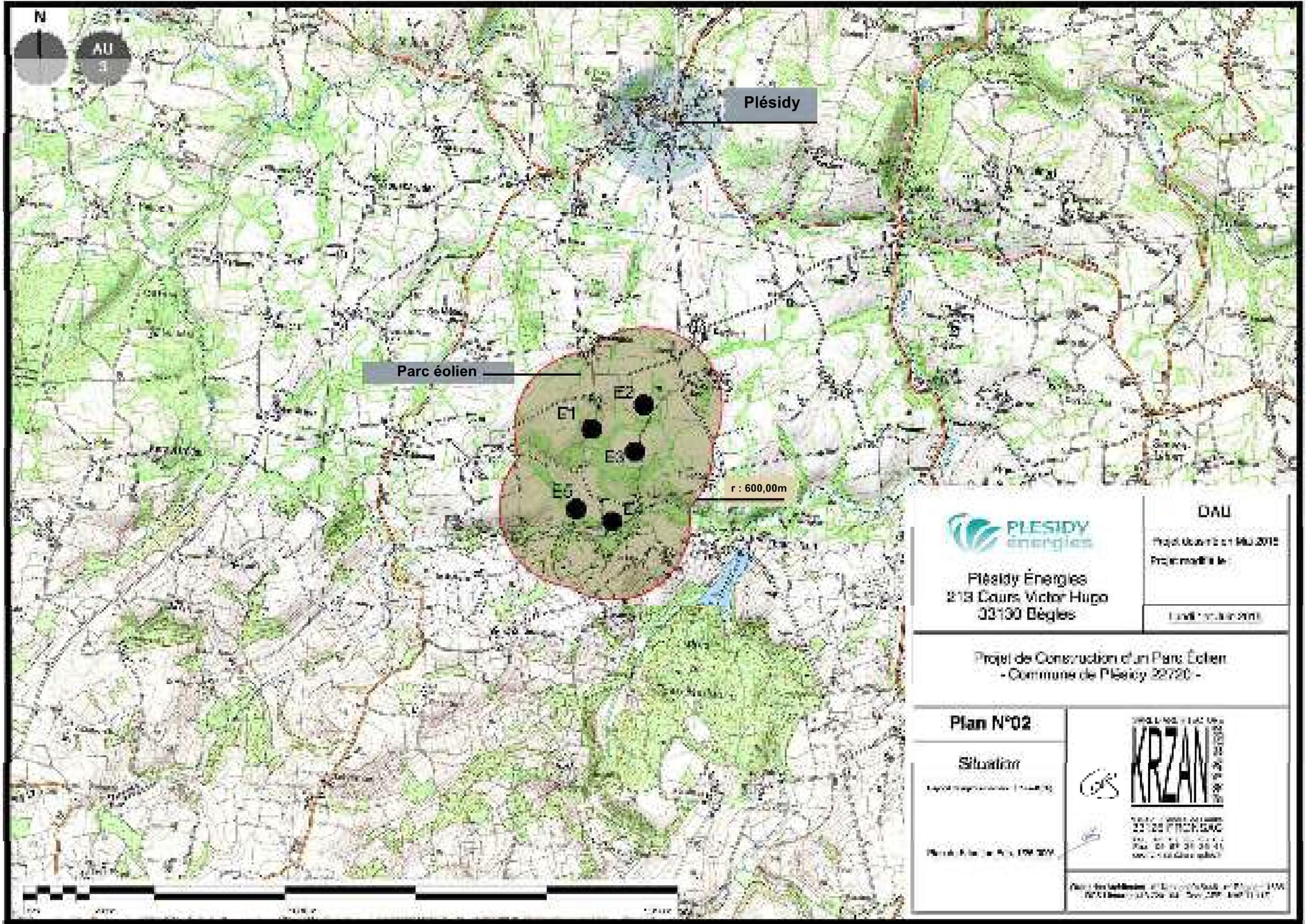


Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.

Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.

Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre.

L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.



Plésidy

Parc éolien

r : 600,00m



Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

DAU

Projet Ouvert en Mai 2012
Projet modifié le :

1 avril 2013 (en 2013)

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 33720 -

Plan N°02

Situation

Échelle géographique : 1:25000

Plan de Situation de l'Avant-Projet

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PARC ÉOLIEN

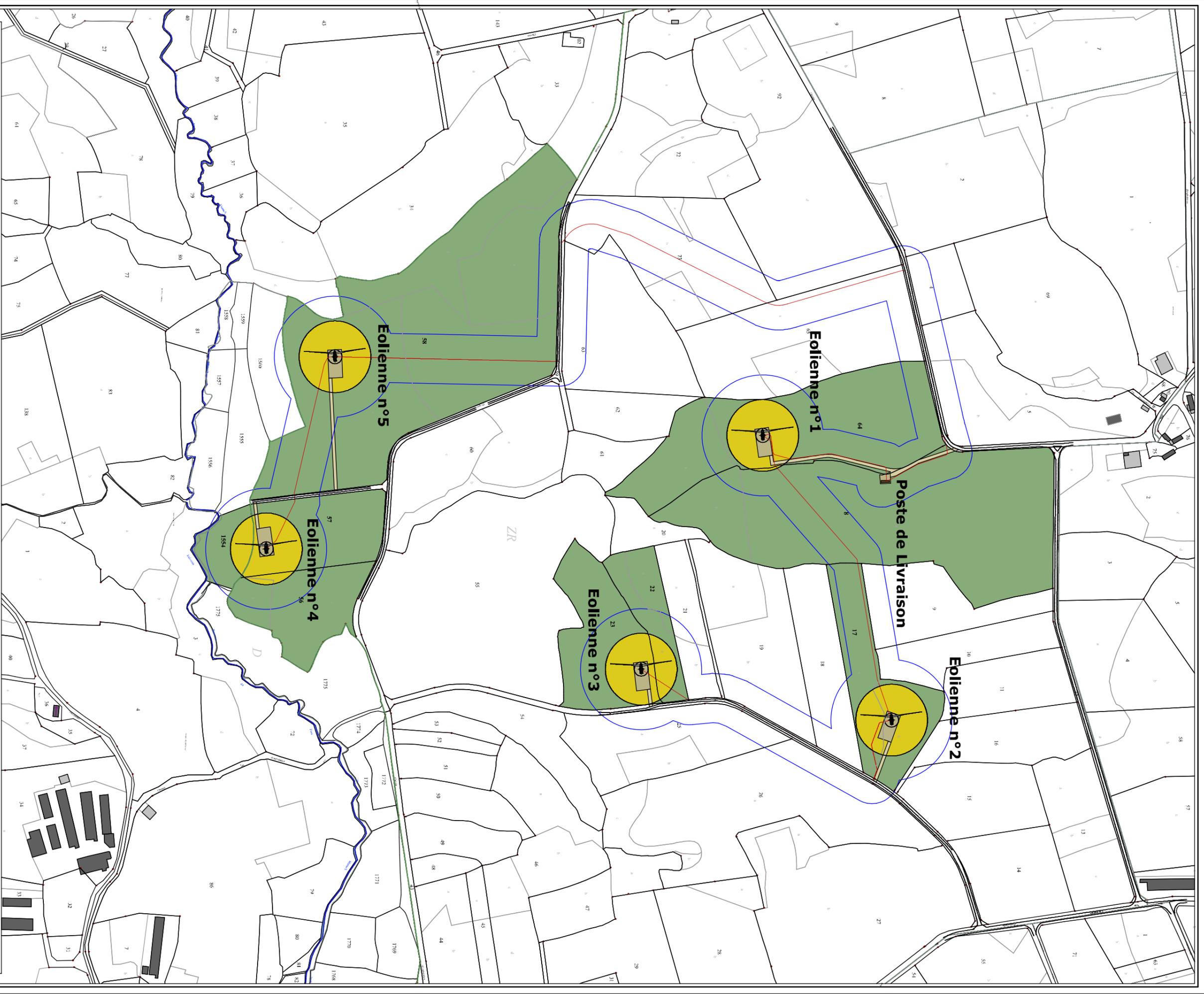
2013 04 01 15:00:00

23 128 PITCH 5000

Plan de Situation de l'Avant-Projet

1/25000

Plan de Situation de l'Avant-Projet - Commune de Plésidy 33720 -
N°11888 - 2013 04 01 15:00:00



Plésidy Énergies
 213 Cours Victor Hugo
 33130 Bègles

Projet de Construction d'un Parc Éolien
 - Commune de Plésidy 22720 -



DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

PLAN N°3

Rapport de reproduction em.c. 1:1 (4x4.5%)
 Ech. 1/5000°

Plan d'ensemble
 du parc

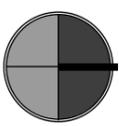
 Plan parcellaire



- Ordre des Architectes -
 - n° National 045446 - n° Régional 1635
 - RCS Libourne 413 720 194
 - Code APE - NAF 71.11Z



N



- Parcelles concernées par l'implantation des éoliennes
- Chemins créés ou élargis
- Plateformes permanentes
- Surplombs des éoliennes
- Câble enterré inter-éolien
- Distance de 35m mesurée autour des installations



Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 22720 -

Éolienne # 01

Implantation

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan de Masse Ech. 1/1000°
Plan de Masse Ech. 1/500°

Coupes de profil partielles
du terrain Ech. 1/500°

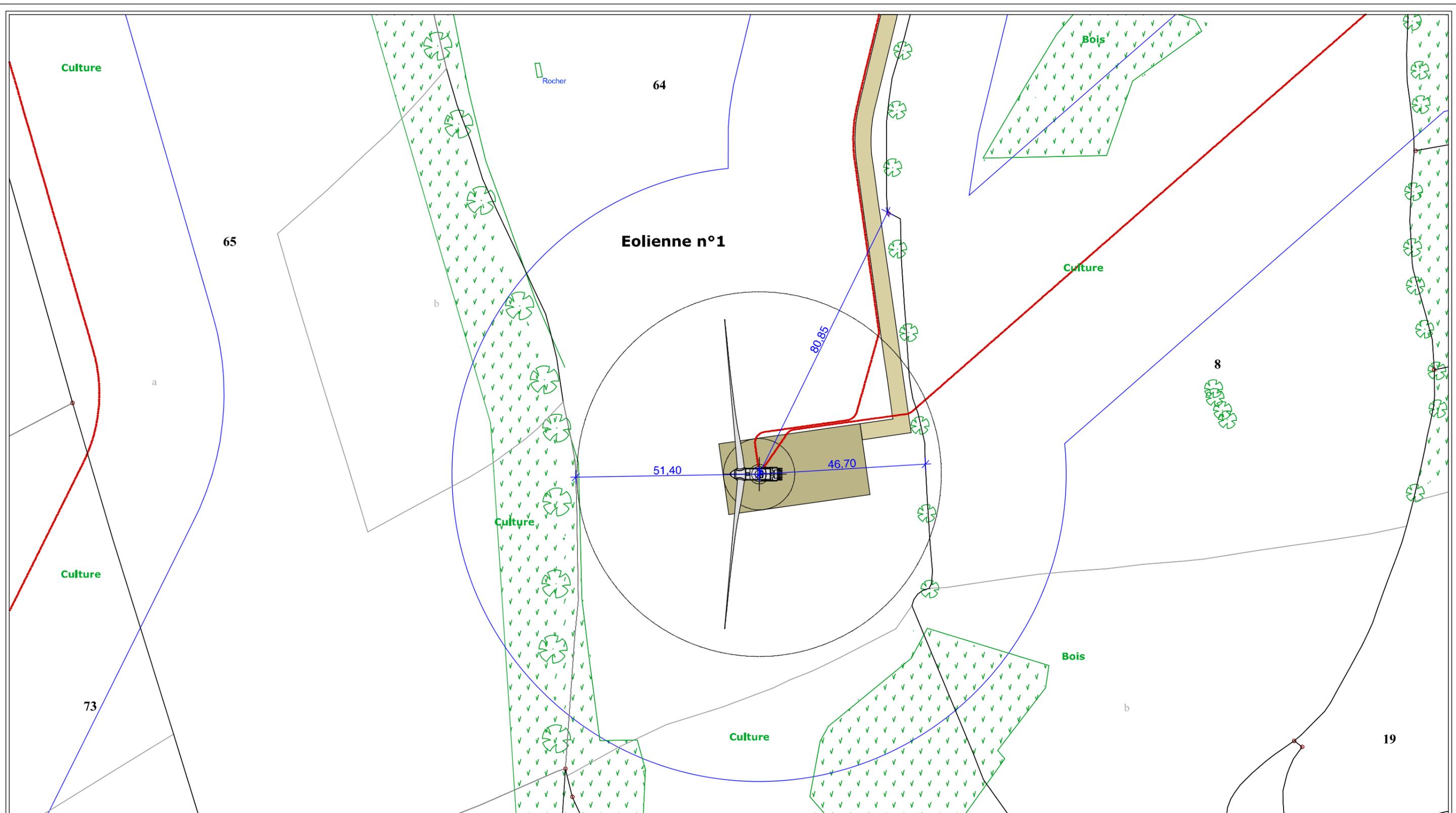
Notice Descriptive

Photomontage



- Ordre des Architectes - n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 71.11Z -

Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.
Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.
Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre. L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.



Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

DAU
Projet dessiné Mai 2015
Projet modifié le :
Lundi 1er Juin 2015

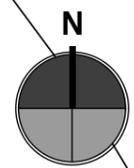
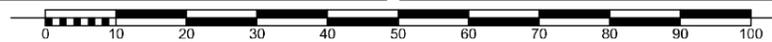
PLAN N°1
Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)
Ech. 1/1000°

Éolienne #01

- Ordre des Architectes -
- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

- Chemins créés ou élargis
- Plateformes permanentes
- Câble enterré inter-éolien
- Distance de 35,00m autour des installations

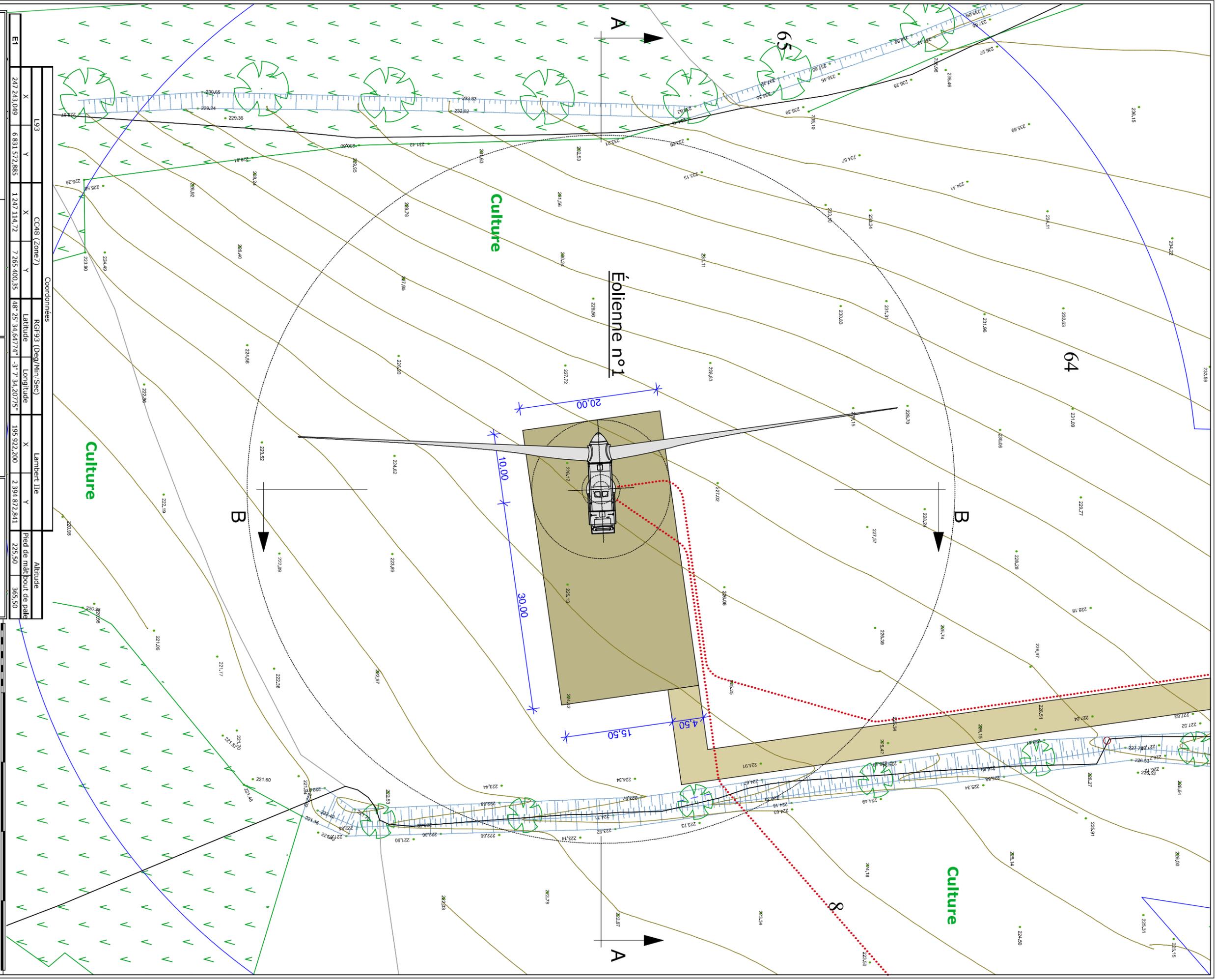
Mise à jour : 11/06/2015	
N° de plan : 1/1000°	
Échelle : 1/1000°	
Projet : Parc Éolien de Plésidy	
Client : Plésidy Énergies	
Date de conception : Mai 2015	
Date de mise à jour : 11/06/2015	
Dessiné par : [Nom]	
Vérifié par : [Nom]	
Approuvé par : [Nom]	
Date d'approbation : 11/06/2015	



AU
10.2

AU
5

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 22720 -



L93		CC48 (Zone7)		RGF93 (Deg/Min/Sec)		Lambert IIe		Altitude	
X	Y	X	Y	Latitude	Longitude	X	Y	Pied de mât/pout de pale	
247 243 049	6 831 572 885	1 247 114 172	7 265 400 35	48° 25' 34,6474"	-3° 7' 34,20775"	195 922 200	2 394 872 841	225,50	365,50

DAU

PLAN N°2

Projet dessiné Mai 2015

Rapport de reproduction env.: 1:1.640.5%

Ech. 1/500°

PLÉSIDY ÉNERGIES

- 213 Cours Victor Hugo -
33130 Bègles

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 22720 -

Éolienne #01



- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- FCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

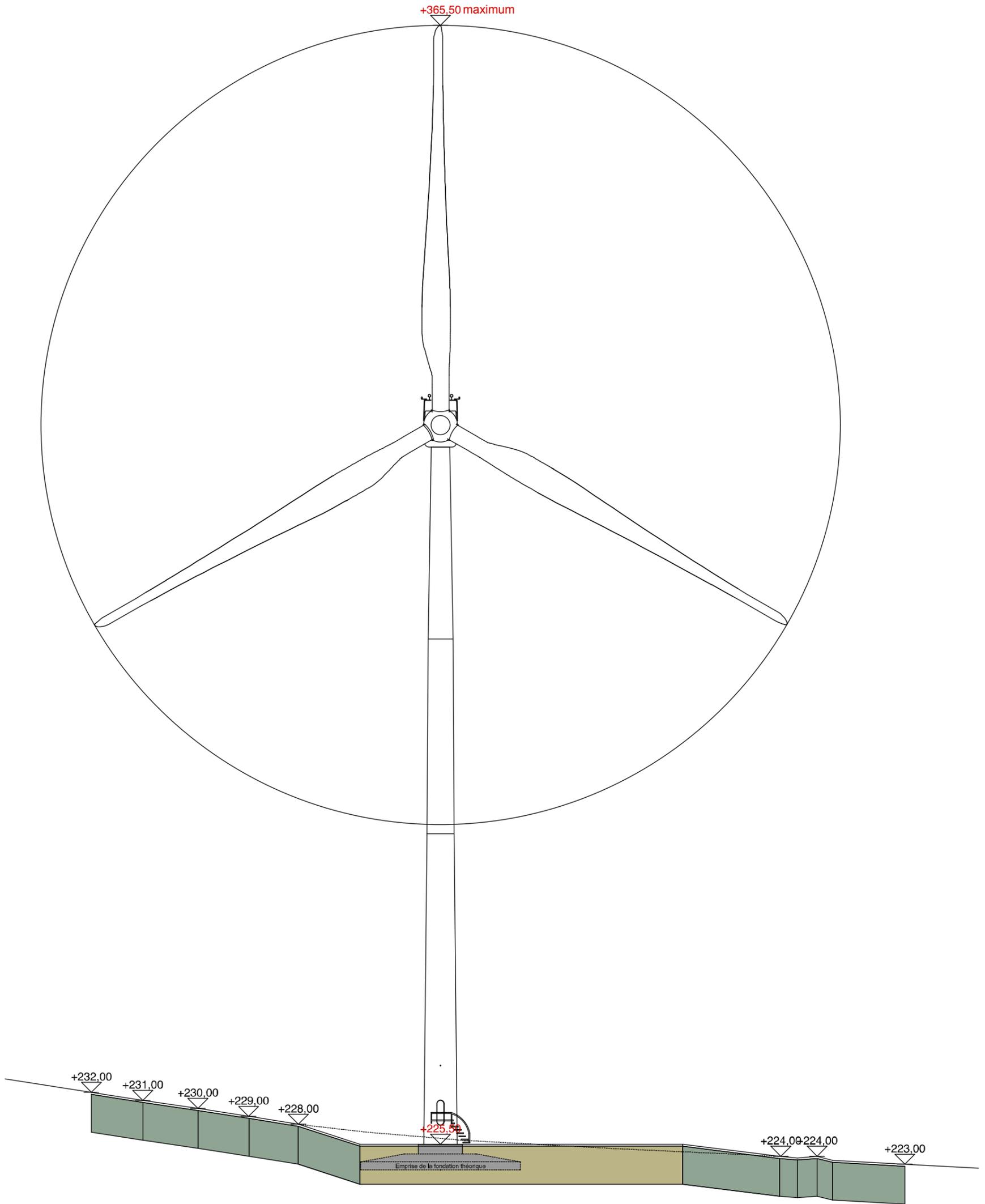
- Chemins créés ou élargis
- Plateformes permanentes
- Câble enterré inter-éolien
- Distance de 35,00m autour des installations

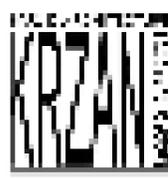
N

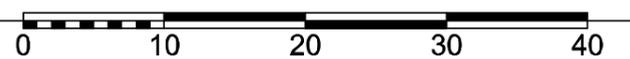
AU 5

AU 10.2

Coupe Partielle de profil du terrain A-A



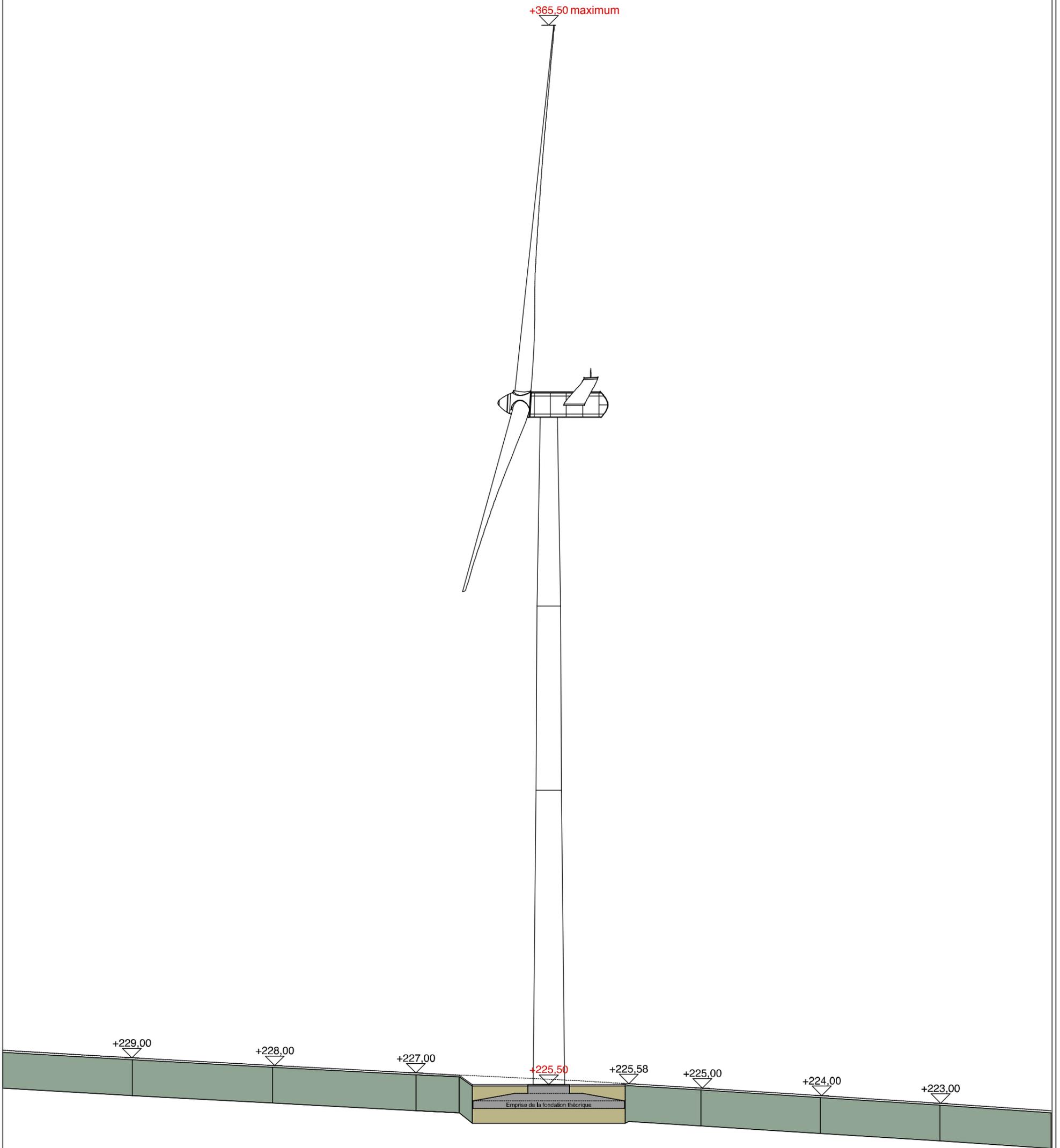
 Plésidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles	DAU	PLAN N°3	  - Ordre des Architectes - - n° National 045446 - n° Régional 1635 - - RCS Libourne 413 720 194 - - Code APE - NAF 71.11Z -
	Projet dessiné en Mai 2015	Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%) Ech. 1/500°	
	Projet modifié le : Lundi 1er Juin 2015	Éolienne n°1 	
Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de Plésidy 22720 -			

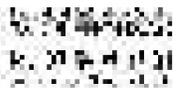


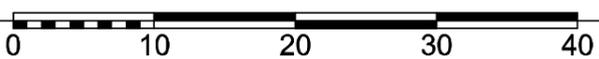


	Chemins créés ou élargis
	Plateformes permanentes
	Terrain naturel

Coupe Partielle de profil du terrain B-B



 Plésidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles	DAU	PLAN N°3	  - Ordre des Architectes - - n° National 045446 - n° Régional 1635 - - RCS Libourne 413 720 194 - - Code APE - NAF 71.11Z -
	Projet dessiné en Mai 2015	Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%) Ech. 1/500°	
	Projet modifié le : Lundi 1er Juin 2015	Éolienne n°1 	



Chemins créés ou élargis

Plateformes permanentes

Terrain naturel





SARL d'Architecture KRZAN

N°9 Rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC
tel : 05 57 25 28 03 - fax : 05 57 25 26 43

NOTICE DESCRIPTIVE DE L'OPERATION

La présente demande concerne **l'implantation de 5 éoliennes et 1 poste de livraison électrique sur la commune de Plésidy.**

Le pétitionnaire porteur du projet dans son ensemble est la société PLESIDY ENERGIES.

Eolienne n° 1

Etat initial

La parcelle d'implantation de l'éolienne sera la ZR 64 sur la commune de Plésidy. A noter que l'éolienne surplombera la parcelle ZR 8. La parcelle est longée au Nord par un chemin d'exploitation.

La parcelle est cultivée et sa végétation est constituée d'herbe ou de culture selon les années. Des haies arbustives encadrent la parcelle sur les parties Est, Ouest et Sud. L'éolienne sera implantée sur la partie Sud de la parcelle.

Il n'y a aucune construction, ni sur l'emprise de l'éolienne ni sur l'aire de montage.

Parti pris paysager

L'aménagement du terrain comprendra essentiellement la fondation de l'éolienne, une plateforme de montage, l'accès depuis le chemin d'exploitation ainsi que le raccordement électrique.

La fondation, de l'ordre de 20 mètres de diamètre, sera recouverte dans sa majeure partie et seule subsistera la partie émergée, d'une surface de 24 m² environ, sur laquelle reposera le mât de l'éolienne. L'axe de la fondation sera au minimum à 45 mètres de la haie la plus proche; la fondation n'aura donc pas d'impact sur les haies, les arbres, leur système racinaire, les chemins et les fossés existants.

La plateforme sera réalisée par stabilisation du sol existant, sur une surface de l'ordre de 1400 m² environ. Cette emprise sera réduite à 800 m² en phase d'exploitation.

L'accès s'effectuera par le chemin d'exploitation au Nord. Il passera d'abord dans la parcelle ZR 8 avant de couper dans la parcelle ZR 64. Il y aura donc création d'un chemin d'une longueur de 188 m.

Les câbles de transport de l'électricité produite seront enterrés depuis le chemin d'exploitation au Nord, en longeant le chemin nouvellement créé jusqu'au mât de l'éolienne. Ce câble partira ensuite de l'éolienne en direction de l'est pour rejoindre l'éolienne 2.

En raison de la topographie de la parcelle, il y aura quelques modifications du profil du terrain.

L'éolienne sera constituée :

- d'une tour composée de plusieurs éléments,
- d'une nacelle abritant le multiplicateur, la génératrice électrique, le système d'orientation, le système de freinage, etc. ...,
- d'un rotor composé des 3 pales et du moyeu.

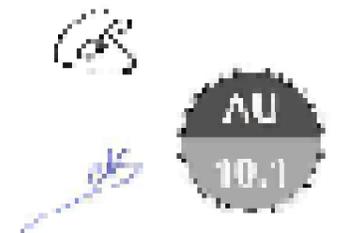
Ses dimensions sont les suivantes :

- hauteur en sommet de nacelle : 94 mètres maximum
- hauteur hors-tout : 140 mètres maximum

La couleur retenue est un gris-blanc conforme à la réglementation aéronautique en vigueur.

L'impact sur la végétation sera limité à la suppression partielle sur 15 mètres de la haie entre les parcelles ZR 64 et ZR 8.

Les photos suivantes représentent le terrain avant et après l'installation de l'éolienne. Des photomontages de loin sur lesquelles l'éolienne est visible sont insérés au paragraphe « Notice paysagère ».



Avant l'implantation de l'éolienne



Après l'implantation de l'éolienne



PLESITY Energies
213 Cours Victor Hugo
93150 Bagnoles

DAU
Energie SA 2018
TOUT MOIS 4 :
1000 kWh

Choix montage
2000 kWh



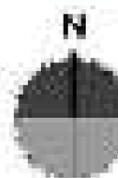
2018010001240
04 88 14 10 10
04 88 14 10 10
www.krzan.fr

Éolienne #1



Chaque kWh est financé par un prêt à 3,5% sur 10 ans

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plesisy 20750 -



AU
10,5

AU
10,6



Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 22720 -

Éolienne # 02

Implantation

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan de Masse Ech. 1/1000°
Plan de Masse Ech. 1/500°

Coupes de profil partielles
du terrain Ech. 1/500°

Notice Descriptive

Photomontage



ORDRE ARCHITECTES
22120 FRONCEAC
04 75 42 24 43
www.krzan.com

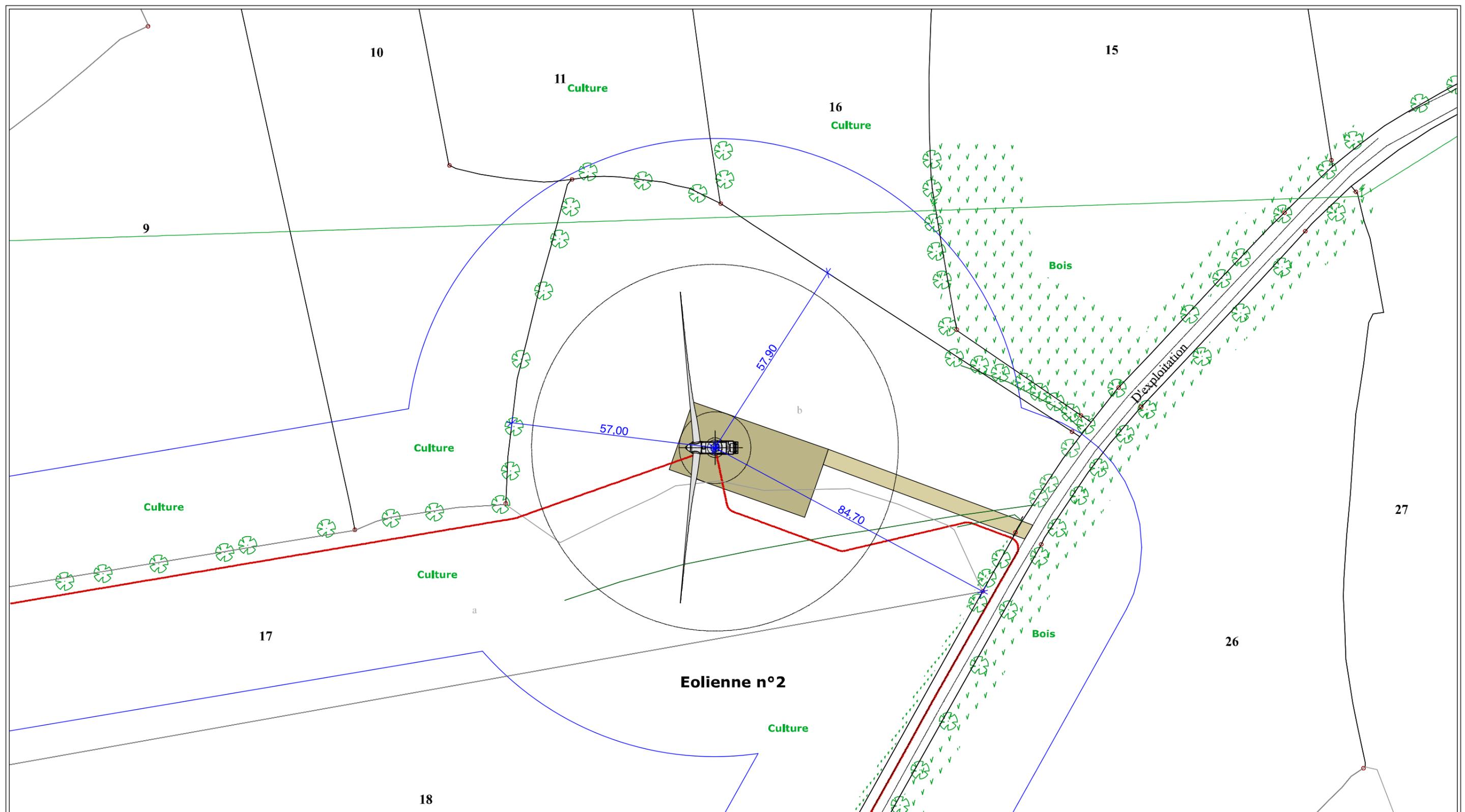
- Ordre des Architectes - n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 71.11Z -

Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.

Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.

Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre. L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.





PLÉSIDY ÉNERGIES

Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

DAU
Projet dessiné Mai 2015
Projet modifié le :
Lundi 1er Juin 2015

PLAN N°1

Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)
Ech. 1/1000°

Éolienne #02

- Ordre des Architectes -
- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

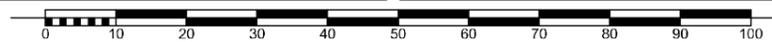
- Chemins créés ou élargis
- Plateformes permanentes
- Câble enterré inter-éolien
- Distance de 35,00m autour des installations

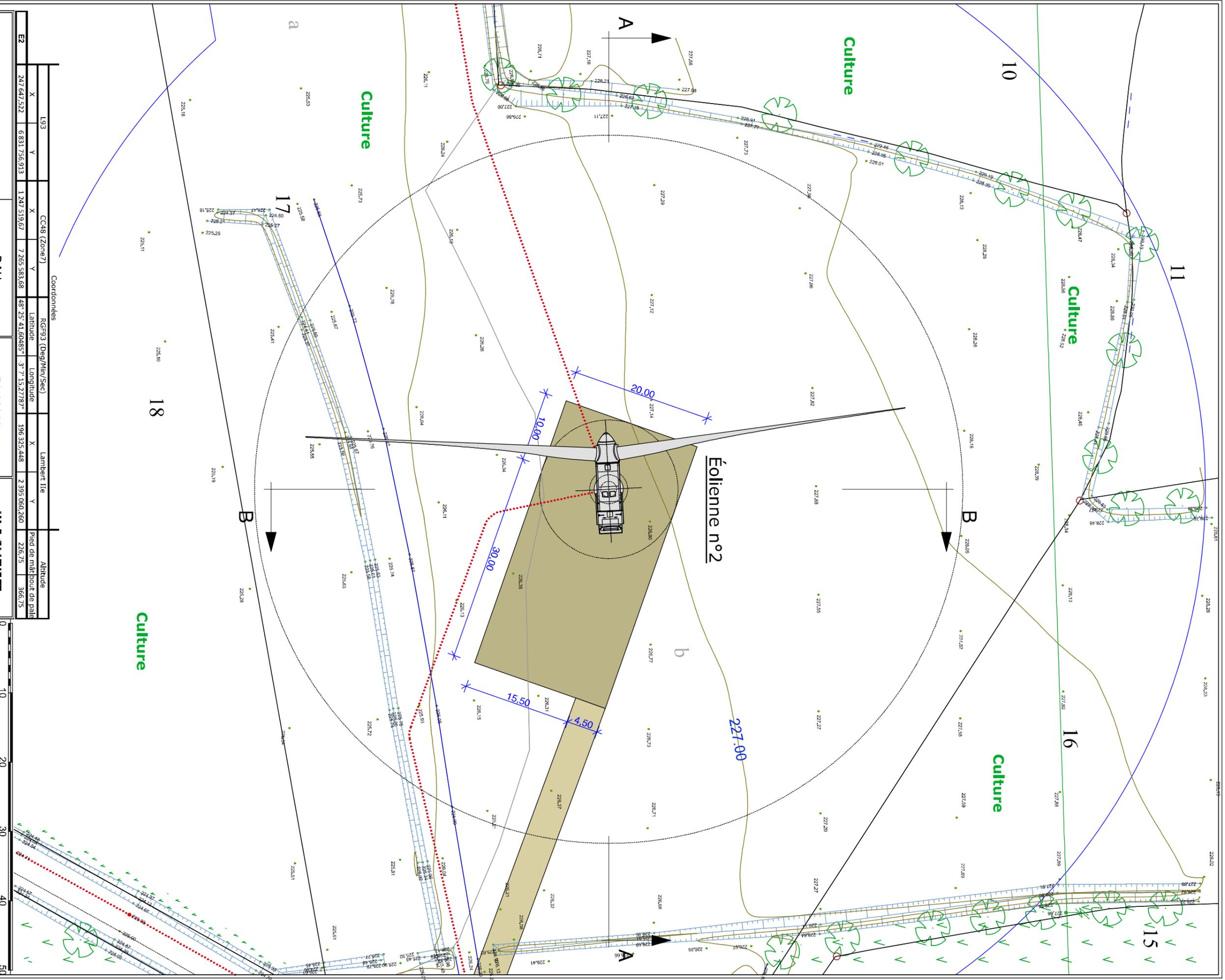
Date de l'étude :		Date de la mise à jour :	
Échelle :		Échelle :	
Projeté par :		Projeté par :	
Approuvé par :		Approuvé par :	
Date de l'étude :		Date de la mise à jour :	
Échelle :		Échelle :	
Projeté par :		Projeté par :	
Approuvé par :		Approuvé par :	

N

AU 10.2

AU 5





Coordonnées		RGF93 (Deg/Min/Sec)		Lambert IIe		Altitude				
X	Y	Latitude	Longitude	X	Y	Pied de mât-bout de pale				
E2	247 647 522	6 831 756 913	1 247 519 67	7 265 583 68	48° 25' 41,60485"	3° 7' 15,27787"	196 325,448	2 395 060,260	226,75	366,75



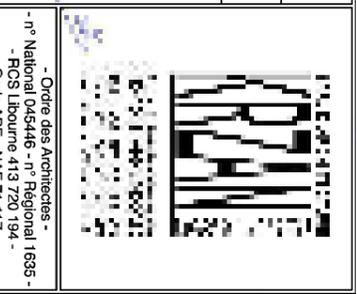
Plésidy Énergies
 - 213 Cours Victor Hugo -
 33130 Bègles

DAU
 Projet dessiné Mai 2015

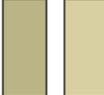
PLAN N°2
 Rapport de reproduction env.: 1:1 (64,0 5%)
 Ech. 1/500°

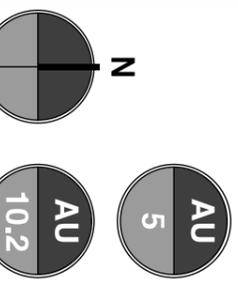
Projet modifié le :
 Lundi 1er Juin 2015

Éolienne #02

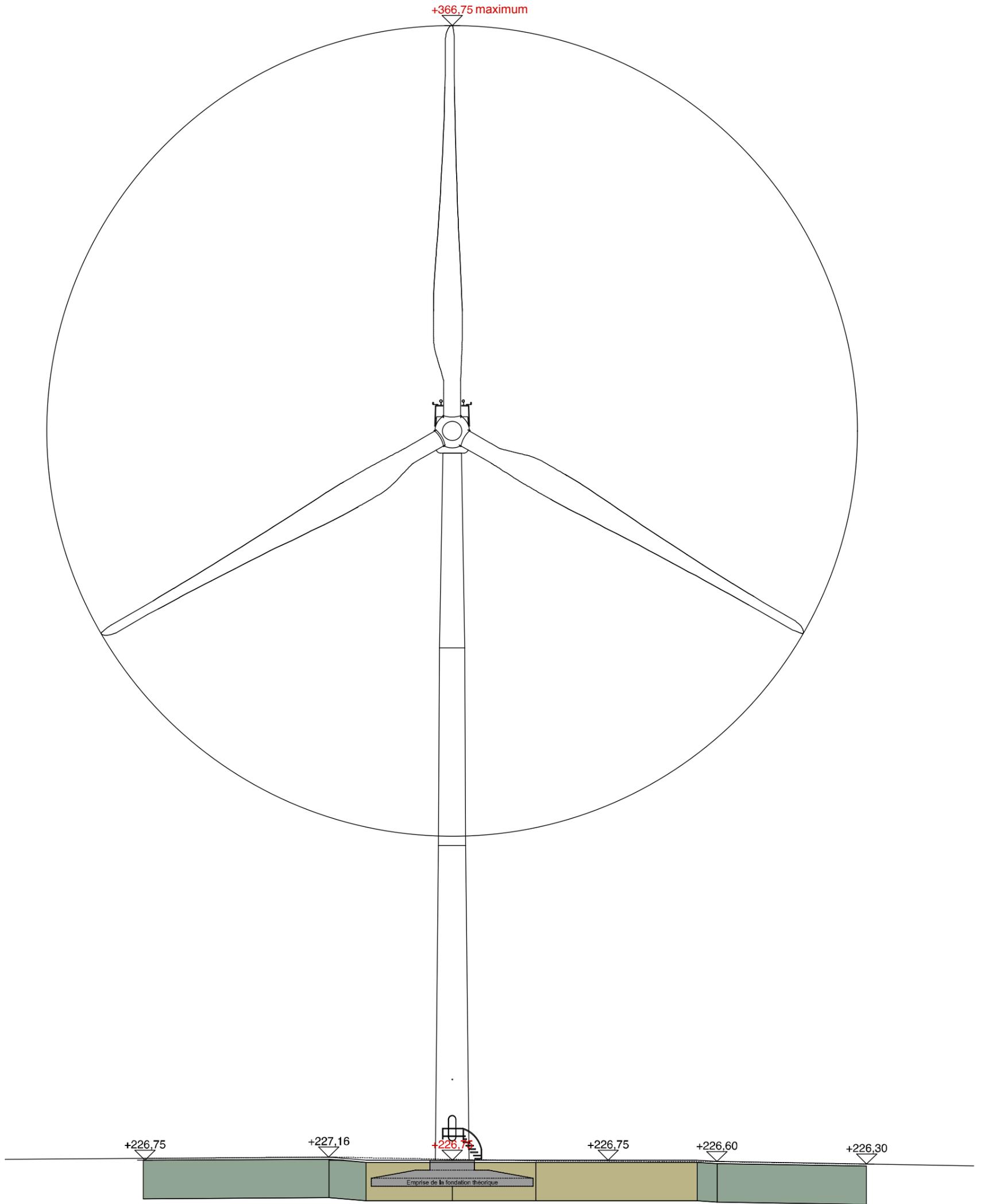


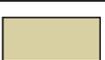
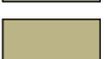
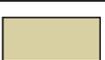
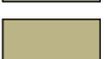
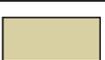
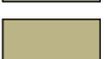
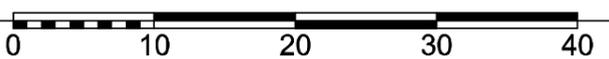
- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
 - FCS Libourne 413 720 194 -
 - Code APE - NAF 71.11Z -

-  Chemins créés ou élargis
-  Plateformes permanentes
-  Câble enterré inter-éolien
-  Distance de 35,00m autour des installations

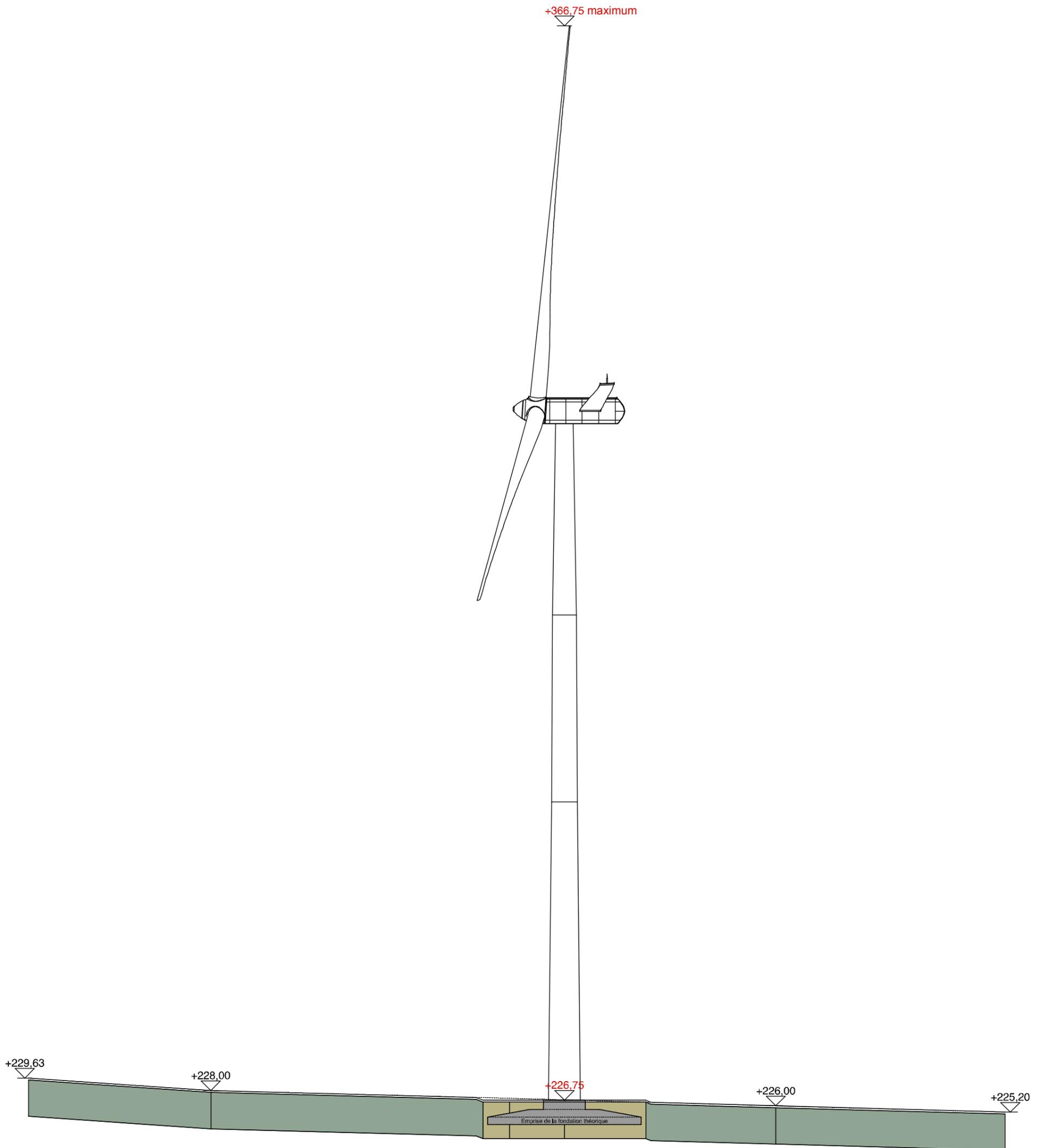


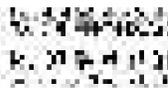
Coupe Partielle de profil du terrain A-A



 <p>Plésidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles</p>	<p>DAU</p>	<p>PLAN N°3</p>		<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Chemins créés ou élargis</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Plateformes permanentes</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Terrain naturel</td> </tr> </table>		Chemins créés ou élargis		Plateformes permanentes		Terrain naturel
		Chemins créés ou élargis								
		Plateformes permanentes								
	Terrain naturel									
<p>Projet dessiné en Mai 2015</p>	<p>Report de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%) Ech. 1/500°</p>	<p>Éolienne n°2</p> 	<p>- Ordre des Architectes - - n° National 045446 - n° Régional 1635 - - RCS Libourne 413 720 194 - - Code APE - NAF 71.11Z -</p>							
<p>Projet modifié le :</p> <p>Lundi 1er Juin 2015</p>	<p>Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de Plésidy 22720 -</p>			<p>AU 3</p> 						

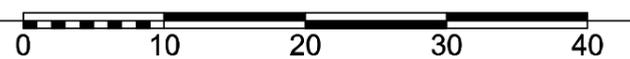
Coupe Partielle de profil du terrain B-B



 Plésidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles	DAU	PLAN N°3	  - Ordre des Architectes - - n° National 045446 - n° Régional 1635 - - RCS Libourne 413 720 194 - - Code APE - NAF 71.11Z -
	Projet dessiné en Mai 2015	Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%) Ech. 1/500°	
	Projet modifié le :	Éolienne n°2	
Lundi 1er Juin 2015			
Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de Plésidy 22720 -			



	Chemins créés ou élargis
	Plateformes permanentes
	Terrain naturel





SARL d'Architecture KRZAN

N°9 Rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC
tel : 05 57 25 28 03 - fax : 05 57 25 26 43

NOTICE DESCRIPTIVE DE L'OPERATION

La présente demande de permis de construire concerne **l'implantation de 5 éoliennes et 1 poste de livraison électrique sur la commune de Plésidy.**

Le pétitionnaire porteur du projet dans son ensemble est la société PLESIDY ENERGIES.

Eolienne n° 2

Etat initial

La parcelle d'implantation de l'éolienne sera la ZR 17 sur la commune de Plésidy. La parcelle est longée à l'est par un chemin d'exploitation.

La parcelle est cultivée et sa végétation est constituée d'herbe ou de culture selon les années. Des haies arbustives encadrent la parcelle sur les parties Est, Ouest et Nord. L'éolienne sera implantée sur la partie centrale de la parcelle.

Il n'y a aucune construction, ni sur l'emprise de l'éolienne ni sur l'aire de montage.

Parti pris paysager

L'aménagement du terrain comprendra essentiellement la fondation de l'éolienne, une plateforme de montage, l'accès depuis le chemin d'exploitation ainsi que le raccordement électrique.

La fondation, de l'ordre de 20 mètres de diamètre, sera recouverte dans sa majeure partie et seule subsistera la partie émergée, d'une surface de 24 m² environ, sur laquelle reposera le mât de l'éolienne. L'axe de la fondation sera au minimum à 50 mètres de la haie la plus proche; la fondation n'aura donc pas d'impact sur les haies, les arbres, leur système racinaire, les chemins et les fossés existants.

La plateforme sera réalisée par stabilisation du sol existant, sur une surface de l'ordre de 1400 m² environ. Cette emprise sera réduite à 800 m² en phase d'exploitation.

L'accès s'effectuera par le chemin d'exploitation à l'est. Il y aura création d'un chemin d'une longueur de 60 m. Un aménagement de virage temporaire sera créé dans la parcelle pour permettre l'accès des convois.

Les câbles de transport de l'électricité produite seront enterrés. Ils traverseront la parcelle d'implantation en arrivant depuis l'ouest jusqu'au mât de l'éolienne. Puis, ils partiront du mât en direction du chemin d'exploitation à l'entrée de la parcelle.

En raison de la relative planéité de la parcelle, il n'y aura pas de modification du profil du terrain.

L'éolienne sera constituée :

- d'une tour composée de plusieurs éléments,
- d'une nacelle abritant le multiplicateur, la génératrice électrique, le système d'orientation, le système de freinage, etc.,
- d'un rotor composé des 3 pales et du moyeu.

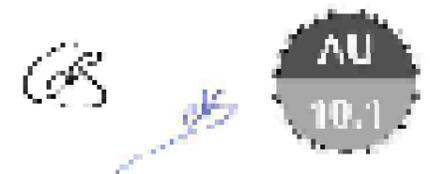
Ses dimensions sont les suivantes :

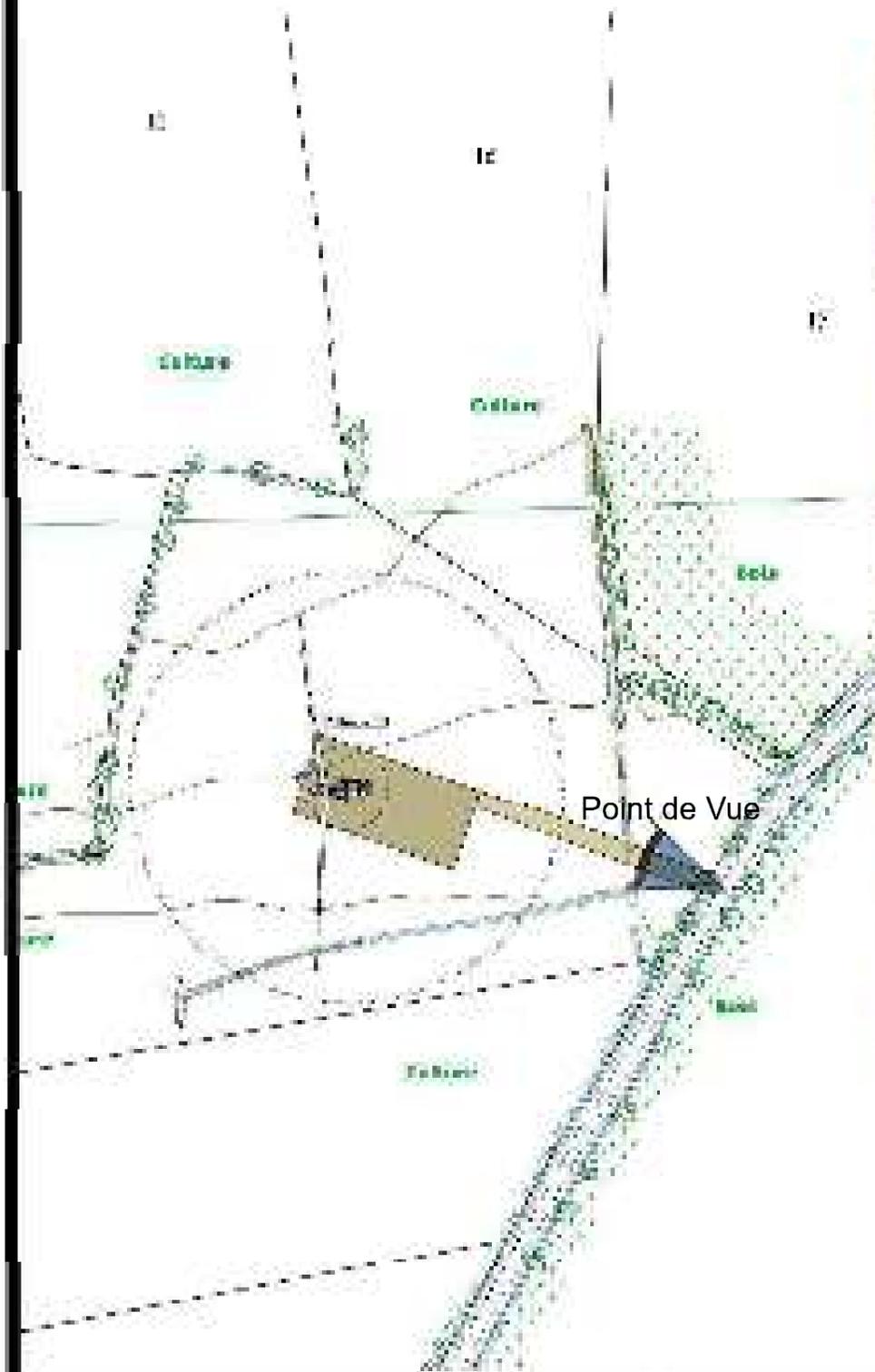
- hauteur en sommet de nacelle : 94 mètres maximum
- hauteur hors-tout : 140 mètres maximum

La couleur retenue est un gris-blanc conforme à la réglementation aéronautique en vigueur.

L'impact sur la végétation sera limité à la suppression partielle sur 29 mètres de la haie longeant le chemin d'exploitation et la parcelle ZR17, pour l'aménagement temporaire d'un virage et le chemin d'accès définitif à l'éolienne.

Les photos suivantes représentent le terrain avant et après l'installation de l'éolienne. Des photomontages de loin sur lesquelles l'éolienne est visible sont insérés au paragraphe « Notice paysagère ».





 Plesidy Energies 211 Chemin Villeroy - Plesidy 52700 Bégelaye	DAM Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement	Projet de l'éolienne 2023-2024	 KRZAN 21000 Châtillon-sur-Seine 03 80 22 17 00 www.krzan.fr
	Plesidy Energies 211 Chemin Villeroy - Plesidy 52700 Bégelaye	Eolienne #2 	





Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 22720 -

Éolienne # 03

Implantation

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan de Masse Ech. 1/1000°
Plan de Masse Ech. 1/500°

Coupes de profil partielles
du terrain Ech. 1/500°

Notice Descriptive

Photomontage

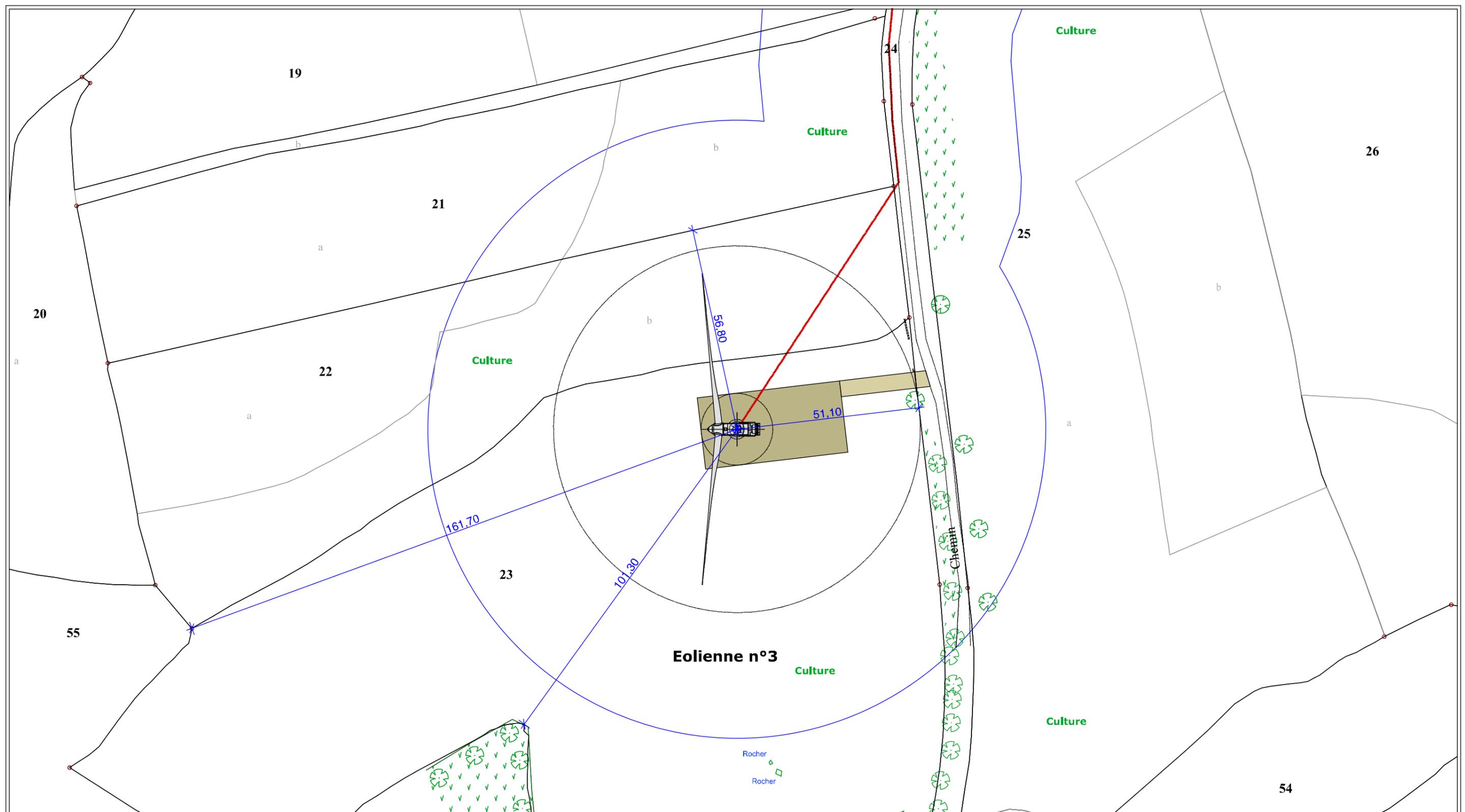


1 rue de la République
22120 FROUGAC
02 98 40 24 40
www.krzan.com

- Ordre des Architectes - n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 71.11Z -

Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.
Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.
Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre. L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.






Plésidy Énergies
 213 Cours Victor Hugo
 33130 Bègles

DAU
Projet dessiné Mai 2015
Projet modifié le :
Lundi 1er Juin 2015

PLAN N°1

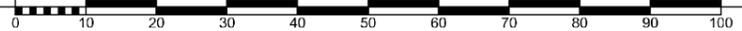
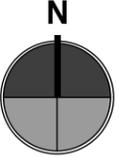
Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)
 Ech.1/1000°

Éolienne #03



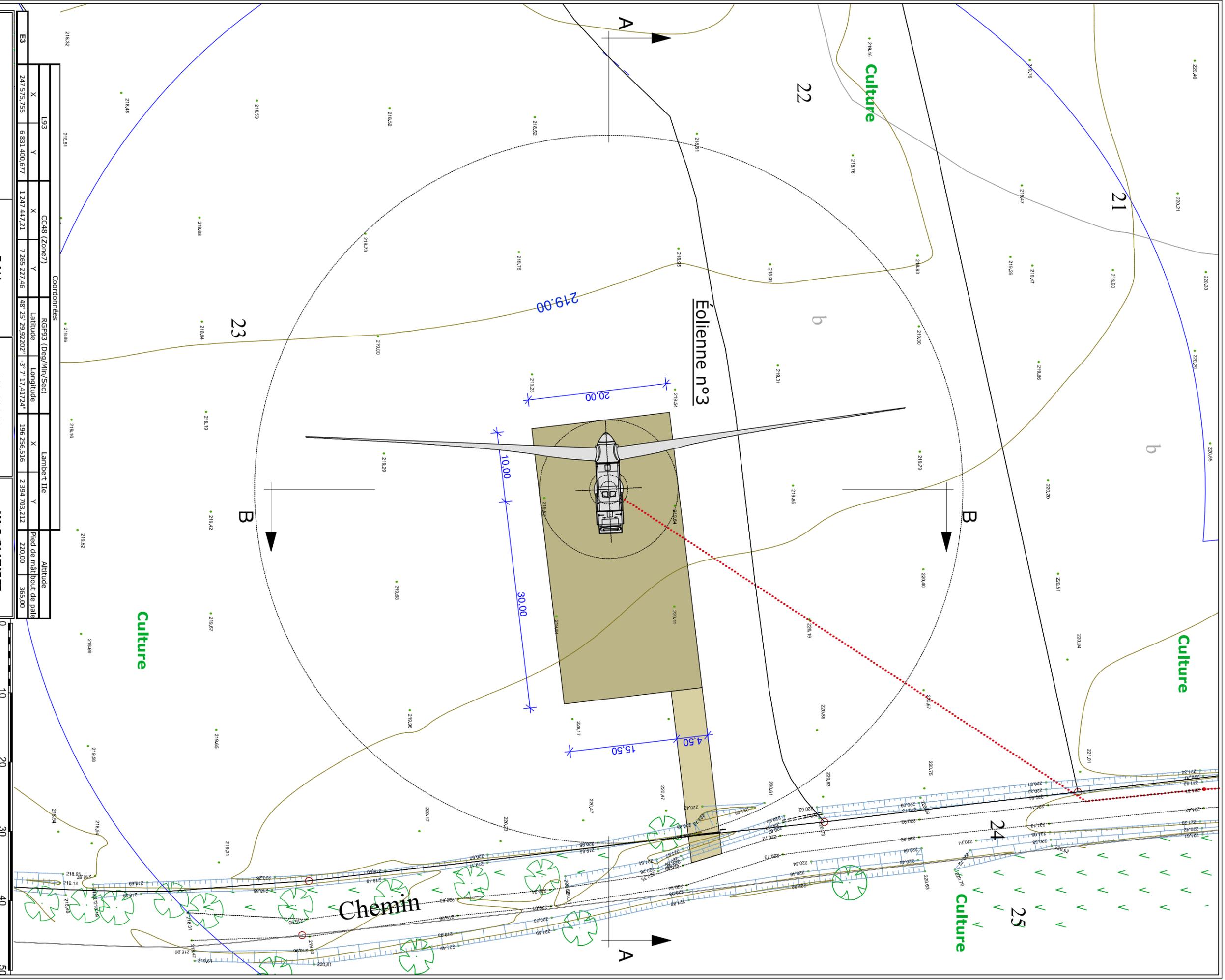

- Ordre des Architectes -
 - n° National 045446 - n° Régional 1635 -
 - RCS Libourne 413 720 194 -
 - Code APE - NAF 71.11Z -

-  Chemins créés ou élargis
-  Plateformes permanentes
-  Câble enterré inter-éolien
-  Distance de 35,00m autour des installations

AU
10.2

AU
5



Coordonnées		RGF93 (Deg/Min/Sec)		Lambert IIe		Altitude	
X	Y	Latitude	Longitude	X	Y	Pied de mât/pout de palé	365,00
247 575 755	6 831 400 677	48° 28' 29,92202"	-3° 7' 17,41724"	2 394 703 212	220,00		



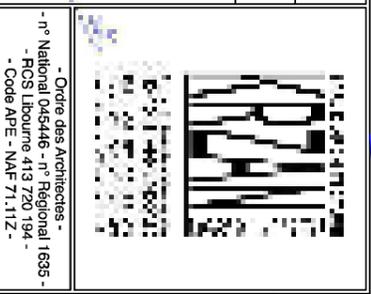
Plésidy Énergies
- 213 Cours Victor Hugo -
33130 Bègles

DAU
Projet dessiné en Mai 2015

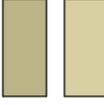
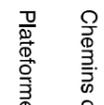
PLAN N°2
Rapport de reproduction env.: 1:1 (640,5%)
Ech. 1/500°

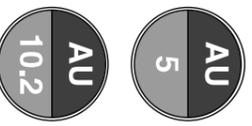
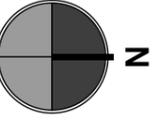
Projet modifié le :
Lundi 1er Juin 2015

Éolienne #03

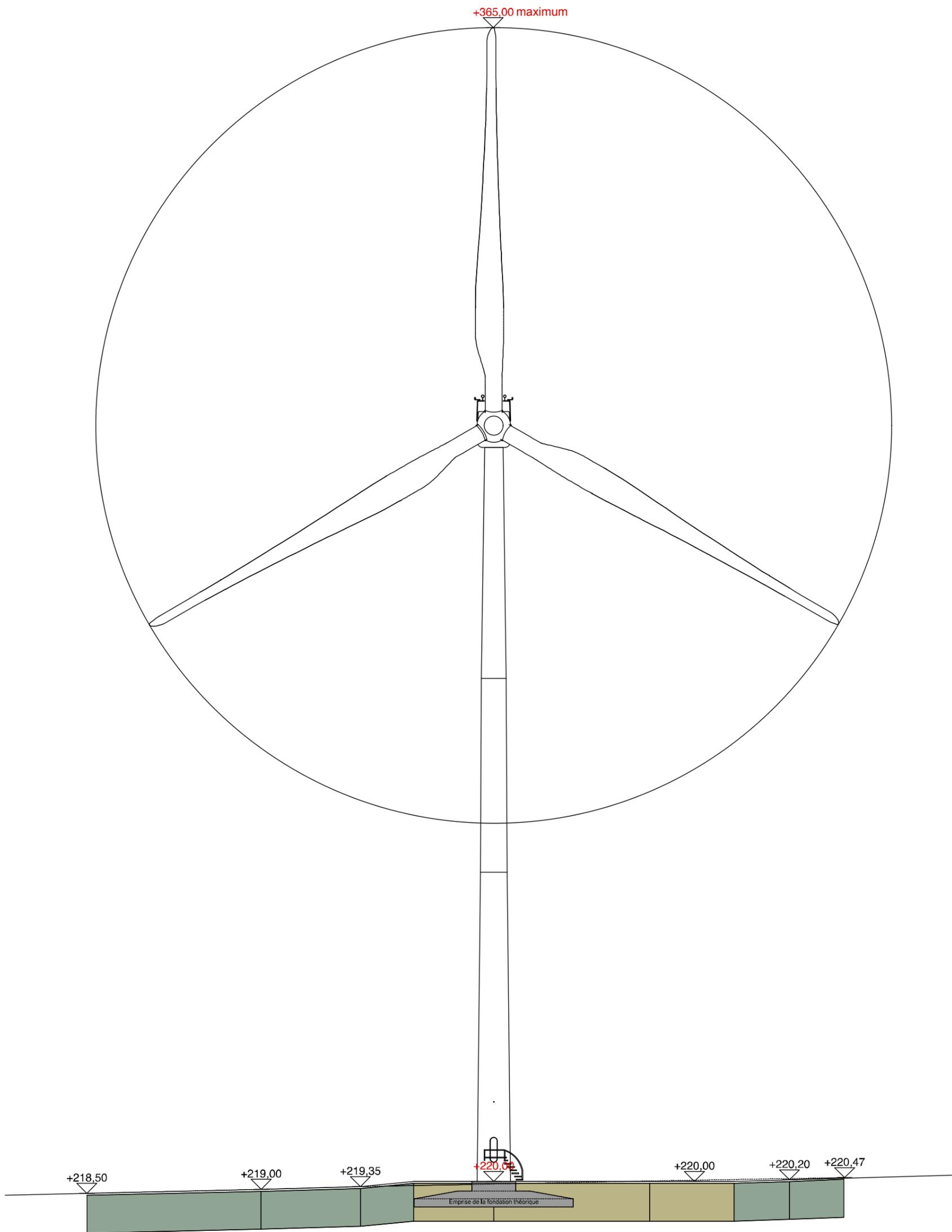


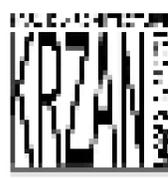
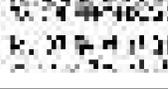
- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- FCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

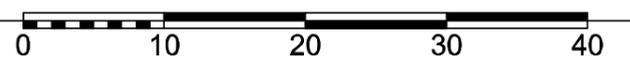
-  Chemins créés ou élargis
-  Plateformes permanentes
-  Câble enterré inter-éolien
-  Distance de 35,00m autour des installations



Coupe Partielle de profil du terrain A-A



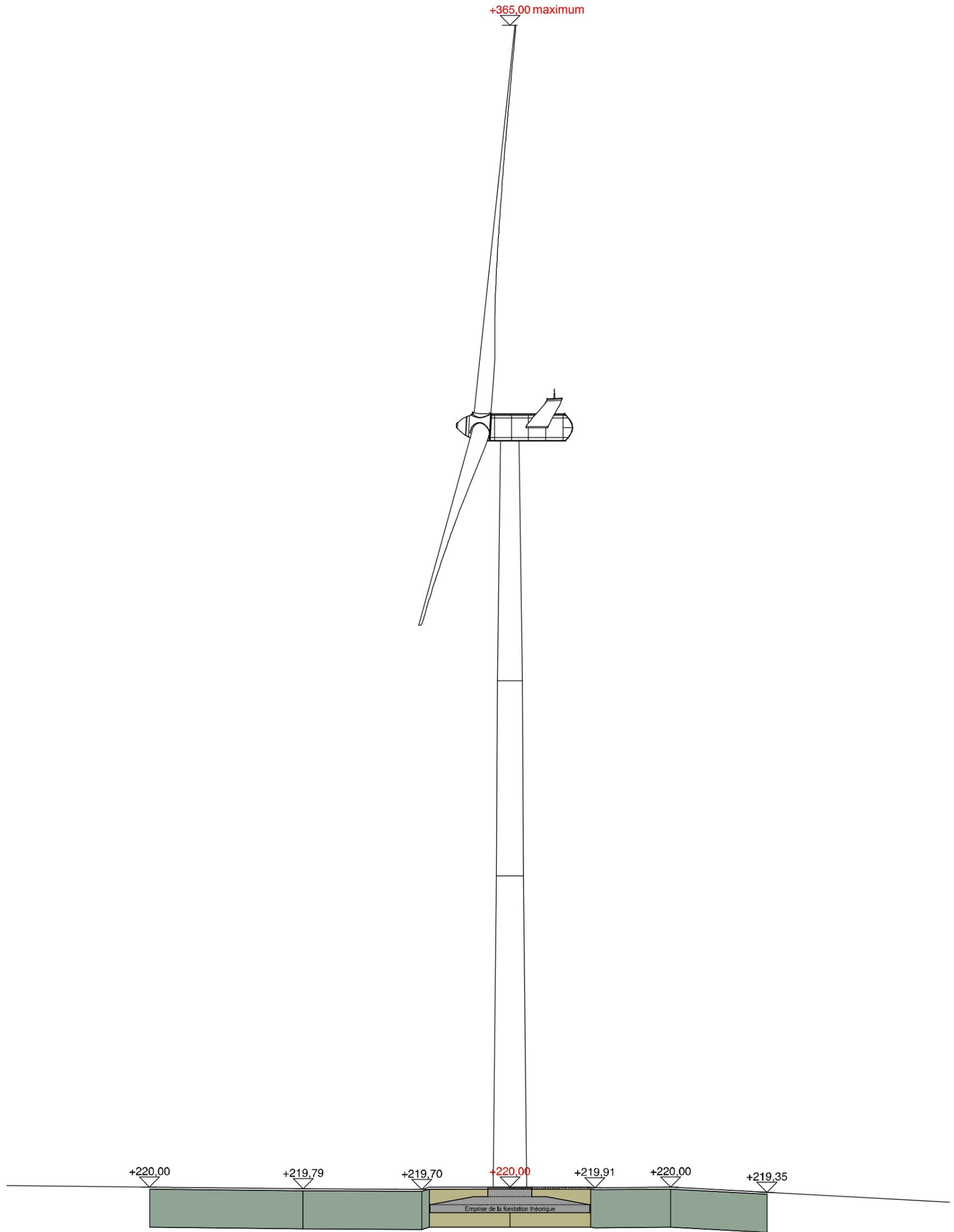
 Plésidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles	DAU	PLAN N°3	  - Ordre des Architectes - - n° National 045446 - n° Régional 1635 - - RCS Libourne 413 720 194 - - Code APE - NAF 71.11Z -
	Projet dessiné en Mai 2015	Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%) Ech. 1/500°	
	Projet modifié le :	Éolienne n°3	
Lundi 1er Juin 2015			
Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de Plésidy 22720 -			





	Chemins créés ou élargis
	Plateformes permanentes
	Terrain naturel

Coupe Partielle de profil du terrain B-B

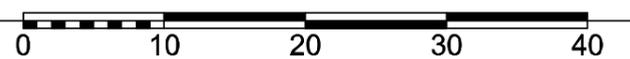


 Plésidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles	DAU	PLAN N°3	 
	Projet dessiné en Mai 2015	Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%) Ech. 1/500°	
	Projet modifié le : Lundi 1er Juin 2015	Éolienne n°3 	
Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de Plésidy 22720 -			

AU

3

	Chemins créés ou élargis
	Plateformes permanentes
	Terrain naturel





SARL d'Architecture KRZAN

N°9 Rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC
tel : 05 57 25 28 03 - fax : 05 57 25 26 43

NOTICE DESCRIPTIVE DE L'OPERATION

La présente demande de permis de construire concerne **l'implantation de 5 éoliennes et 1 poste de livraison électrique sur la commune de Plésidy.**

Le pétitionnaire porteur du projet dans son ensemble est la société PLESIDY ENERGIES.

Eolienne n° 3

Etat initial

La parcelle d'implantation de l'éolienne sera la ZR 23 sur la commune de Plésidy. A noter que la parcelle ZR 22 sera surplombée par les pales. La parcelle est longée à l'est par un chemin d'exploitation.

La parcelle est cultivée et sa végétation est constituée d'herbe ou de culture selon les années. Une haie arbustive est présente sur la partie Est de la parcelle. L'éolienne sera implantée sur la partie Nord-Est de la parcelle.

Il n'y a aucune construction, ni sur l'emprise de l'éolienne ni sur l'aire de montage.

Parti pris paysager

L'aménagement du terrain comprendra essentiellement la fondation de l'éolienne, une plateforme de montage, l'accès depuis le chemin d'exploitation ainsi que le raccordement électrique.

La fondation, de l'ordre de 20 mètres de diamètre, sera recouverte dans sa majeure partie et seule subsistera la partie émergée, d'une surface de 24 m² environ, sur laquelle reposera le mât de l'éolienne. L'axe de la fondation sera au minimum à 50 mètres de la haie la plus proche; la fondation n'aura donc pas d'impact sur les haies, les arbres, leur système racinaire, les chemins et les fossés existants.

La plateforme sera réalisée par stabilisation du sol existant, sur une surface de l'ordre de 1400 m² environ. Cette emprise sera réduite à 800 m² en phase d'exploitation.

L'accès s'effectuera par le chemin d'exploitation au Nord. Il y aura création d'un chemin d'une longueur de 21 m.

Les câbles de transport de l'électricité produite seront enterrés. Ils arriveront du chemin d'exploitation et le longeront jusqu'à la parcelle ZR 22 avant de traverser la parcelle jusqu'au mât de l'éolienne.

En raison de la relative planéité de la parcelle, il n'y aura pas de modification du profil du terrain.

L'éolienne sera constituée :

- d'une tour composée de plusieurs éléments,
- d'une nacelle abritant le multiplicateur, la génératrice électrique, le système d'orientation, le système de freinage, etc.,
- d'un rotor composé des 3 pales et du moyeu.

Ses dimensions sont les suivantes :

- hauteur en sommet de nacelle : 99 mètres maximum
- hauteur hors-tout : 145 mètres maximum

La couleur retenue est un gris-blanc conforme à la réglementation aéronautique en vigueur.

L'impact sur la végétation sera limité à la suppression partielle sur 27 mètres de la haie longeant le chemin d'exploitation et la parcelle ZR 23, pour l'aménagement temporaire d'une plateforme et le chemin d'accès définitif à l'éolienne.

Les photos suivantes représentent le terrain avant et après l'installation de l'éolienne. Des photomontages de loin sur lesquelles l'éolienne est visible sont insérés au paragraphe « Notice paysagère ».



Avant l'implantation de l'éolienne



Après l'implantation de l'éolienne



 Plesity Énergies 218 Cours Victor Hugo 83130 Bègles	D.A.U. COMMUNAUTÉ DE M. A. S. U. F. 02417 208414	P. 02417 208414 P. 02417 208414	 KRZAN Ingénierie 100, rue de la République 83100 Toulon 04 77 41 21 21 04 77 41 21 22
	P. 02417 208414	Éolienne 43 	

Projet de Construction d'un Parc Éolien
 Commune de Plesidy 82130





Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 22720 -

Éolienne # 04

Implantation

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan de Masse Ech. 1/1000°
Plan de Masse Ech. 1/500°

Coupes de profil partielles
du terrain Ech. 1/500°

Notice Descriptive

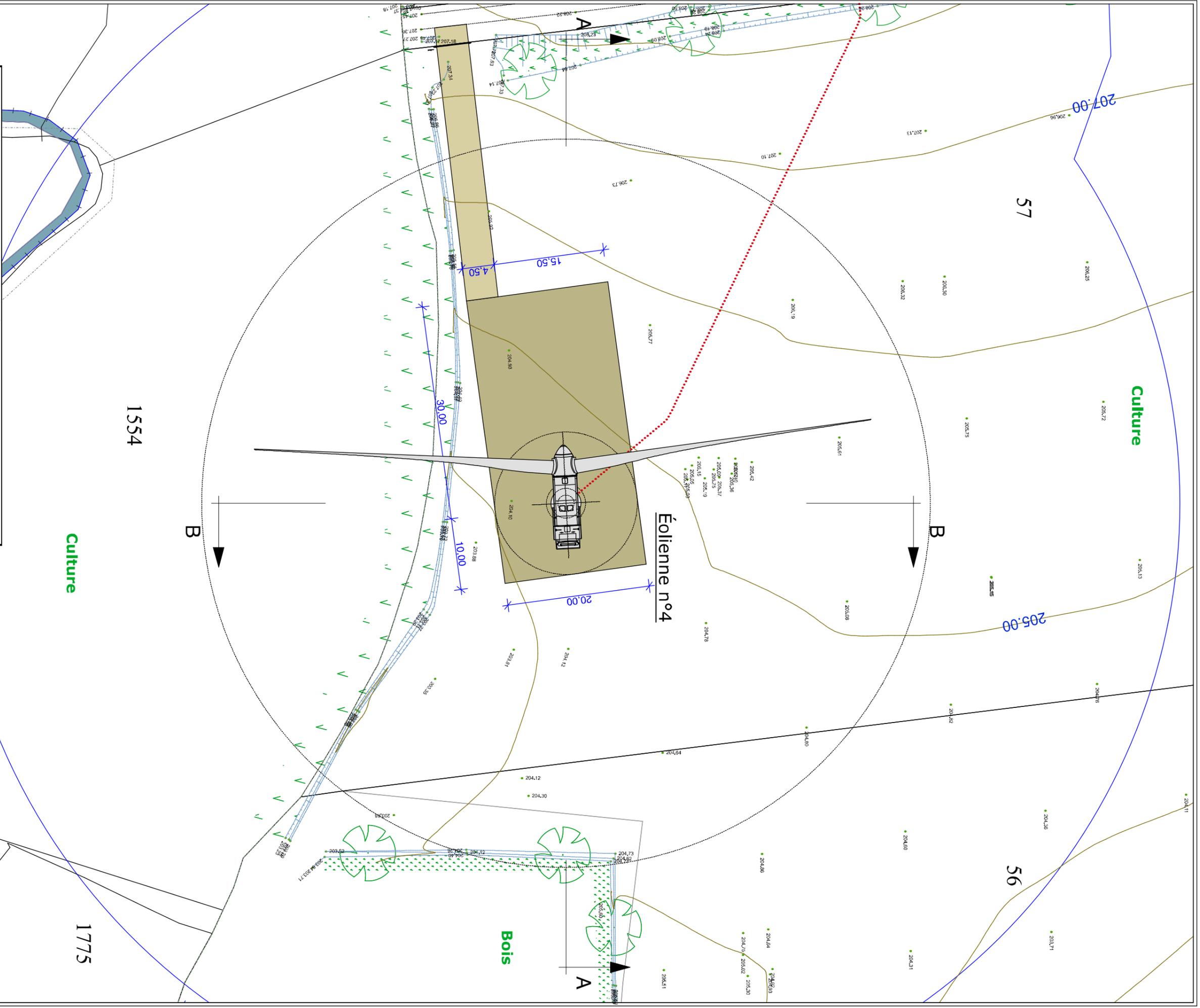
Photomontage



- Ordre des Architectes - n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 71.11Z -



Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.
Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.
Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre. L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.



Coordonnées		CC48 (Zone7)		RGF93 (Deg/Min/Sec)		Lambert Ile		Altitude	
X	Y	X	Y	Latitude	Longitude	X	Y	Pied de mât/pout de pale	
247 405 702	6 830 867 115	1 247 216,10	7 264 694,04	48° 25' 12,26672"	-3° 7' 23,65590"	196 090 670	2 394 167 928	205,00	350,00

DAU	PLAN N°2
Projet dessiné Mai 2015	Rapport de reproduction env.: 1:1 (640 5%)
Projet modifié le : Lundi 1er Juin 2015	Ech. 1/500°



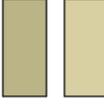
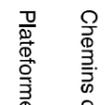
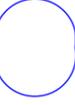
Plésidy Énergies
- 213 Cours Victor Hugo -
33130 Bègles

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 22720 -

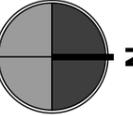
Éolienne #04



- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

-  Chemins créés ou élargis
-  Plateformes permanentes
-  Câble enterré inter-éolien
-  Distance de 35,00m autour des installations





N

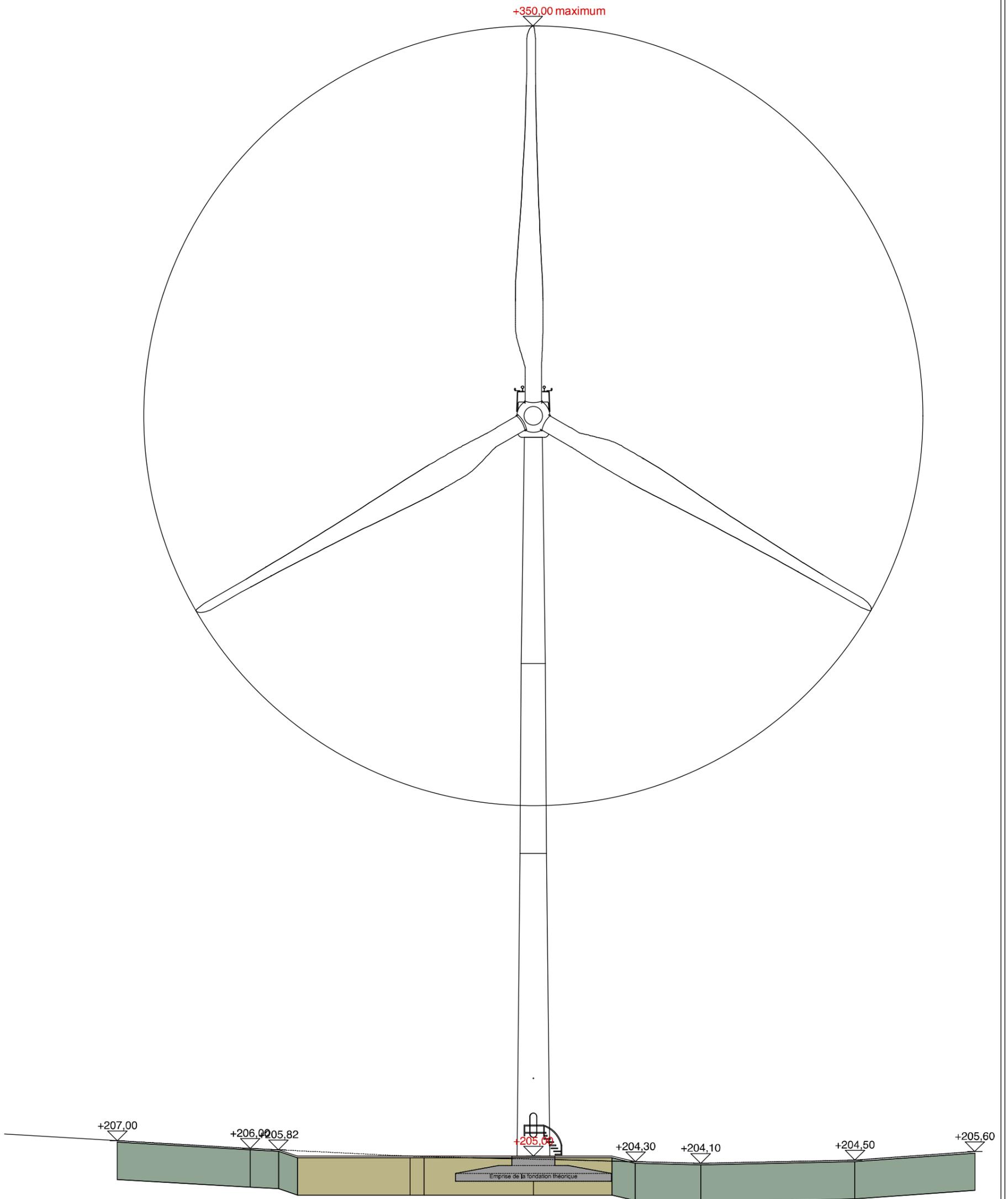


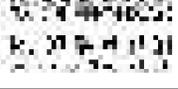
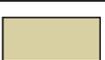
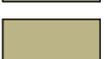
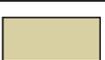
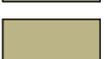
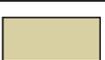
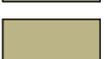
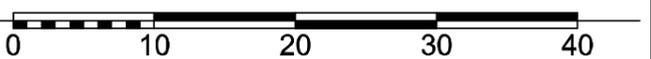
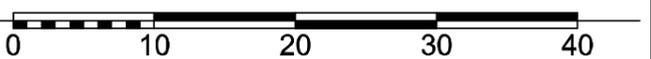
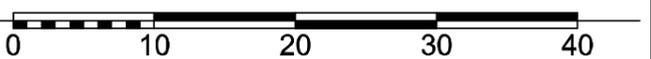
AU
5



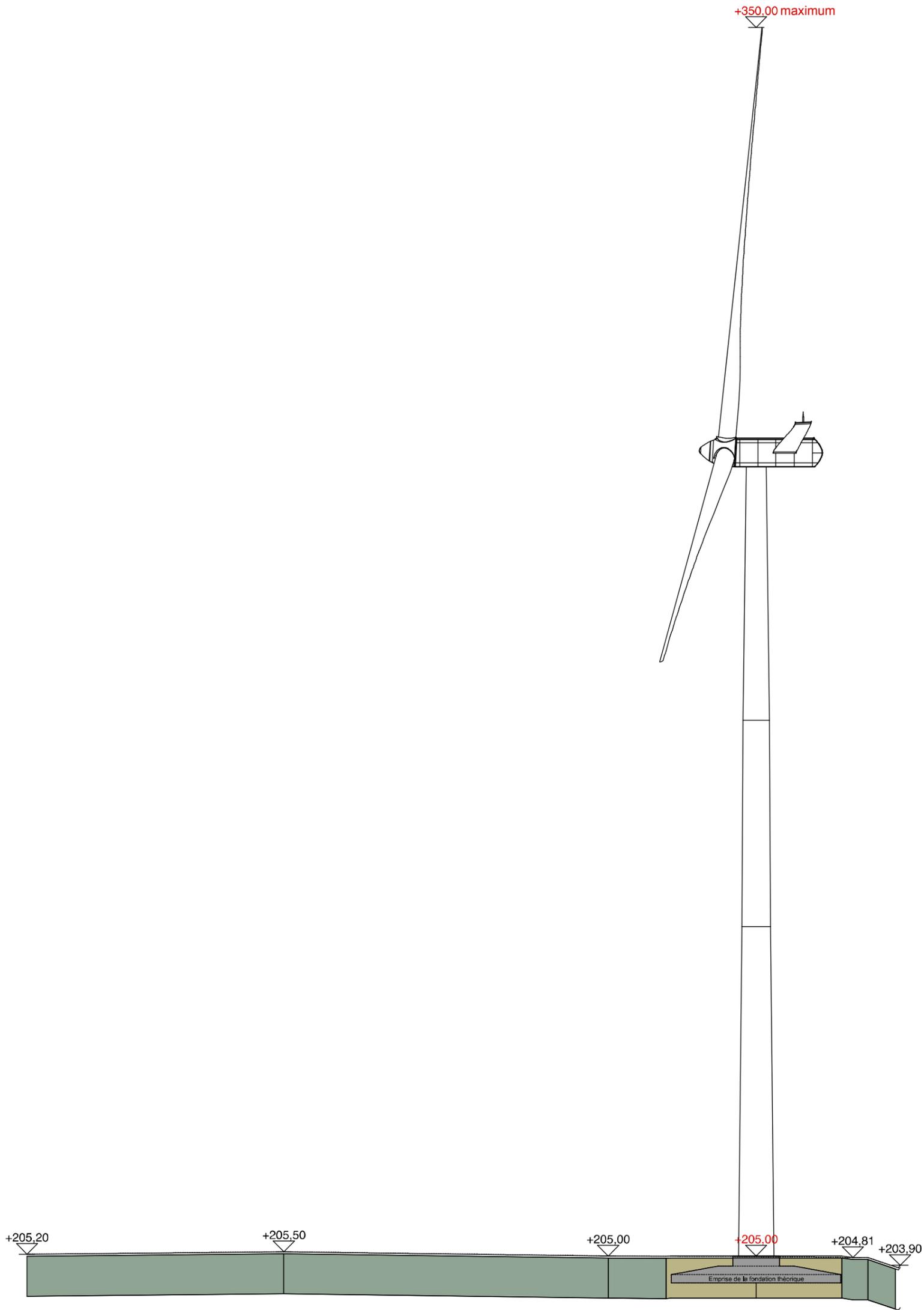
AU
10.2

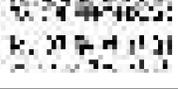
Coupe Partielle de profil du terrain A-A



 Plésidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles	DAU	PLAN N°3	  - Ordre des Architectes - - n° National 045446 - n° Régional 1635 - - RCS Libourne 413 720 194 - - Code APE - NAF 71.11Z -	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Chemins créés ou élargis</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Plateformes permanentes</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Terrain naturel</td> </tr> </table>		Chemins créés ou élargis		Plateformes permanentes		Terrain naturel
		Chemins créés ou élargis								
		Plateformes permanentes								
	Terrain naturel									
Projet dessiné en Mai 2015	Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%) Ech. 1/500°	Éolienne n°4 								
Projet modifié le : Lundi 1er Juin 2015										
Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de Plésidy 22720 -				<table border="1"> <tr> <td>  </td> <td>  </td> </tr> </table>						
										

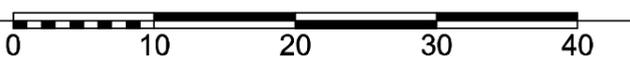
Coupe Partielle de profil du terrain B-B



 Plésidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles	DAU	PLAN N°3	  - Ordre des Architectes - - n° National 045446 - n° Régional 1635 - - RCS Libourne 413 720 194 - - Code APE - NAF 71.11Z -
	Projet dessiné en Mai 2015	Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%) Ech. 1/500°	
	Projet modifié le :	Éolienne n°4	
Lundi 1er Juin 2015			
Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de Plésidy 22720 -			



	Chemins créés ou élargis
	Plateformes permanentes
	Terrain naturel





SARL d'Architecture KRZAN

N°9 Rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC
tel : 05 57 25 28 03 - fax : 05 57 25 26 43

NOTICE DESCRIPTIVE DE L'OPERATION

La présente demande de permis de construire concerne **l'implantation de 5 éoliennes et 1 poste de livraison électrique sur la commune de Plésidy.**

Le pétitionnaire porteur du projet dans son ensemble est la société PLESIDY ENERGIES.

Eolienne n° 4

Etat initial

La parcelle d'implantation de l'éolienne sera la ZR 58 sur la commune de Plésidy. A noter que les parcelles ZR 56 et D 1554 seront surplombées par les pales. La parcelle est longée à l'ouest par un chemin d'exploitation.

La parcelle est cultivée et sa végétation est constituée d'herbe ou de culture selon les années. Une haie arbustive est présente sur la partie Est de la parcelle. L'éolienne sera implantée sur la partie Sud de la parcelle.

Il n'y a aucune construction, ni sur l'emprise de l'éolienne ni sur l'aire de montage.

Parti pris paysager

L'aménagement du terrain comprendra essentiellement la fondation de l'éolienne, une plateforme de montage, l'accès depuis le chemin d'exploitation ainsi que le raccordement électrique.

La fondation, de l'ordre de 20 mètres de diamètre, sera recouverte dans sa majeure partie et seule subsistera la partie émergée, d'une surface de 24 m² environ, sur laquelle reposera le mât de l'éolienne. L'axe de la fondation sera au minimum à 18 mètres de friche; la fondation n'aura donc pas d'impact sur les haies, les arbres, leur système racinaire, les chemins et les fossés existants.

La plateforme sera réalisée par stabilisation du sol existant, sur une surface de l'ordre de 1400 m² environ. Cette emprise sera réduite à 800 m² en phase d'exploitation.

L'accès s'effectuera par le chemin d'exploitation à l'est. Il y aura création d'un chemin d'une longueur de 38 m.

Les câbles de transport de l'électricité produite seront enterrés. Ils arriveront du chemin d'exploitation à l'est et traverseront la parcelle jusqu'au mât de l'éolienne.

En raison de la relative planéité de la parcelle, il n'y aura pas de modification notable du profil du terrain.

L'éolienne sera constituée :

- d'une tour composée de plusieurs éléments,
- d'une nacelle abritant le multiplicateur, la génératrice électrique, le système d'orientation, le système de freinage, etc.,
- d'un rotor composé des 3 pales et du moyeu.

Ses dimensions sont les suivantes :

- hauteur en sommet de nacelle : 99 mètres maximum
- hauteur hors-tout : 145 mètres maximum

La couleur retenue est un gris-blanc conforme à la réglementation aéronautique en vigueur.

L'impact sur la végétation sera limité à la suppression partielle sur 9 mètres de la haie longeant le chemin d'exploitation et la parcelle ZR 58, pour l'aménagement temporaire d'un virage et le chemin d'accès définitif à l'éolienne.

Les photos suivantes représentent le terrain avant et après l'installation de l'éolienne. Des photomontages de loin sur lesquelles l'éolienne est visible sont insérés au paragraphe « Notice paysagère ».



Avant l'implantation de l'éolienne



Après l'implantation de l'éolienne



 Plesidy Energies 219 Cours Victor Hugo 33130 Bagères	DAL Point de Vue 10/2017 N° 2017-056	Plan de protection 10/2017-056	 KRZAN 5, rue de la République 33100 Bordeaux Tel: 05 57 00 11 88 Fax: 05 57 00 11 89
	Éolienne #4 	5, rue de la République 33100 Bordeaux Tel: 05 57 00 11 88 Fax: 05 57 00 11 89	

Projet de Construction d'un Parc Éolien
 - Commune de l'Isle-en-Dodon -





Plésidy Énergies
 213 Cours Victor Hugo
 33130 Bègles

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

Projet de Construction d'un Parc Éolien
 - Commune de Plésidy 22720 -

Éolienne # 05

Implantation

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan de Masse Ech. 1/1000°
 Plan de Masse Ech. 1/500°

Coupes de profil partielles
 du terrain Ech. 1/500°

Notice Descriptive

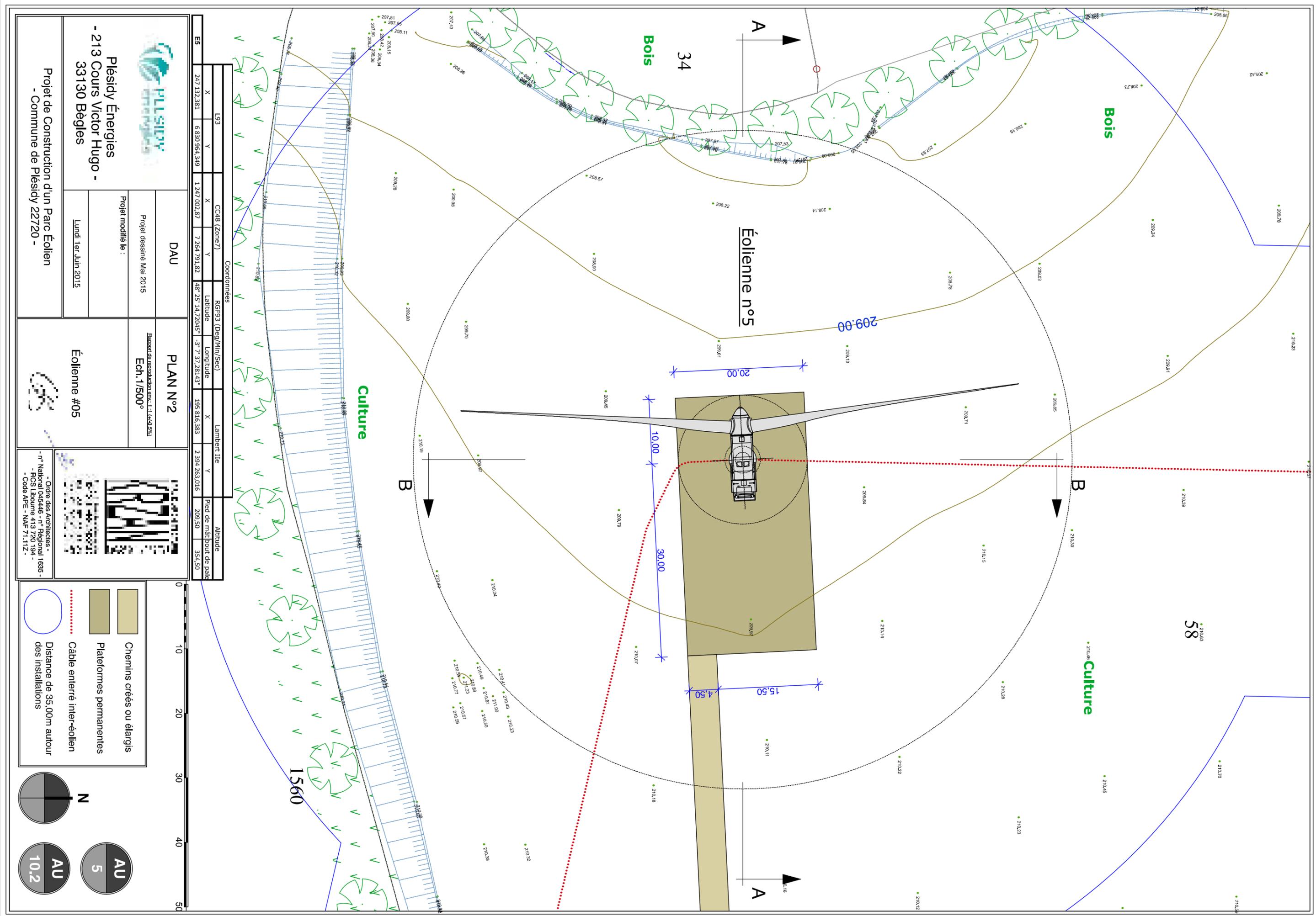
Photomontage



- Ordre des Architectes - n° National 045446 - n° Régional 1635 -
 - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 71.11Z -



Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.
 Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.
 Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre. L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.



Coordonnées		RGF93 (Deg/Min/Sec)		Lambert IIe		Altitude	
X	Y	Latitude	Longitude	X	Y	Pied de mât/pout de pale	35-4-50
193		CC48 (Zone7)					
247 132 381	6 830 964 349	1 247 002 87	7 264 791 82	48° 25' 14,72045"	-3° 7' 37,28143"	195 816 383	2 394 263 016
E5						209 50	

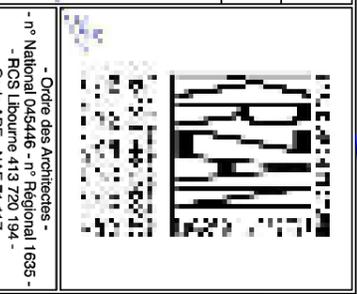


Plésidy Énergies
 - 213 Cours Victor Hugo -
 33130 Bègles

DAU
 Projet dessiné Mai 2015

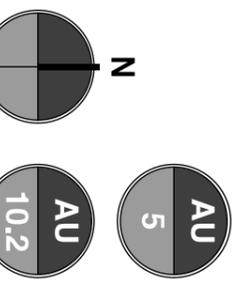
PLAN N°2
 Rapport de reproduction env.: 1:1 (64,0 5%)
 Ech. 1/500°

Projet modifié le :
 Lundi 1er Juin 2015

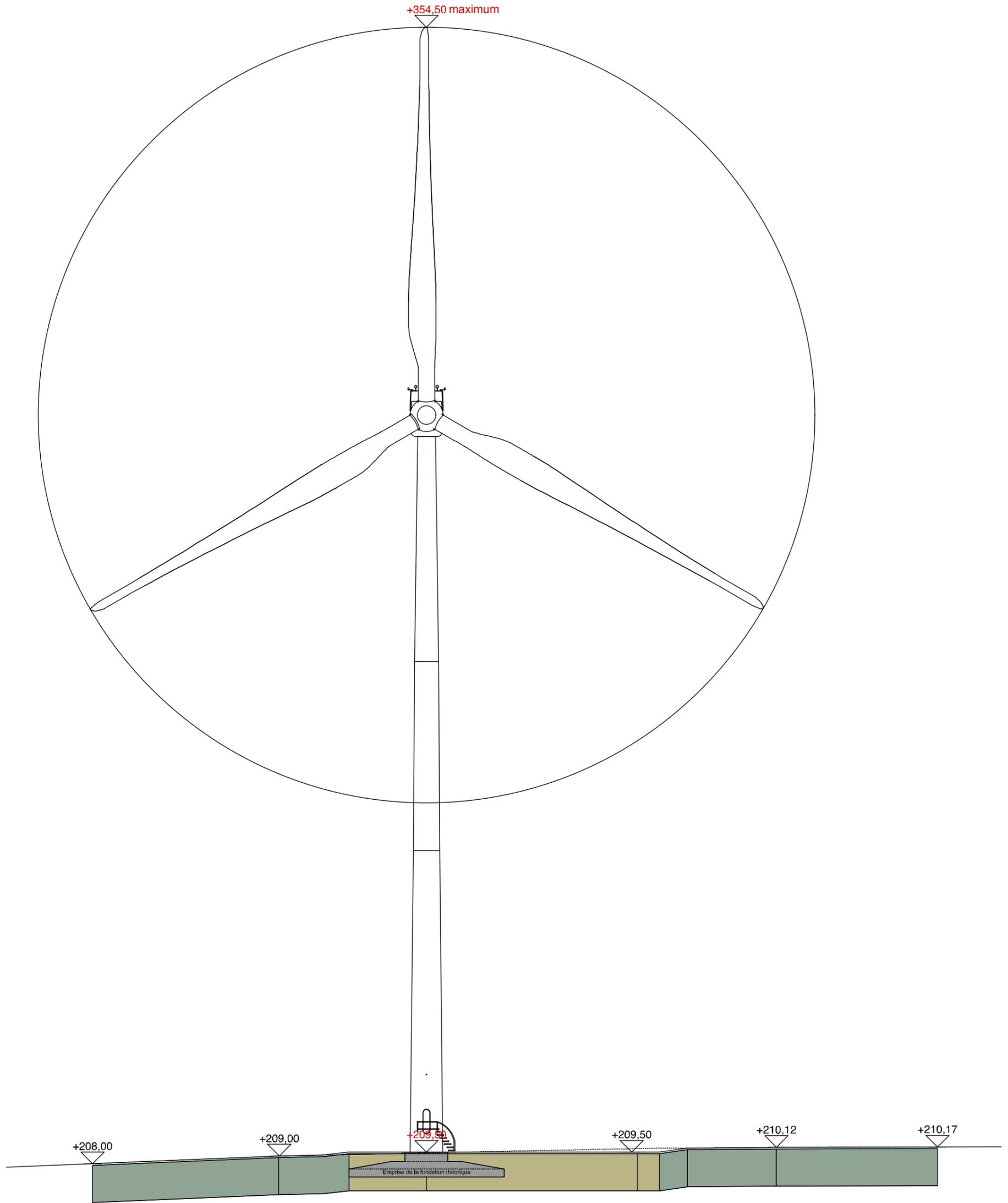


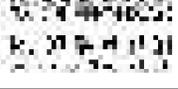
- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
 - FCS Libraire 413 720 194 -
 - Code APE - NAF 71.11Z -

- Chemins créés ou élargis
- Plateformes permanentes
- Câble enterré inter-éolien
- Distance de 35,00m autour des installations



Coupe Partielle de profil du terrain A-A

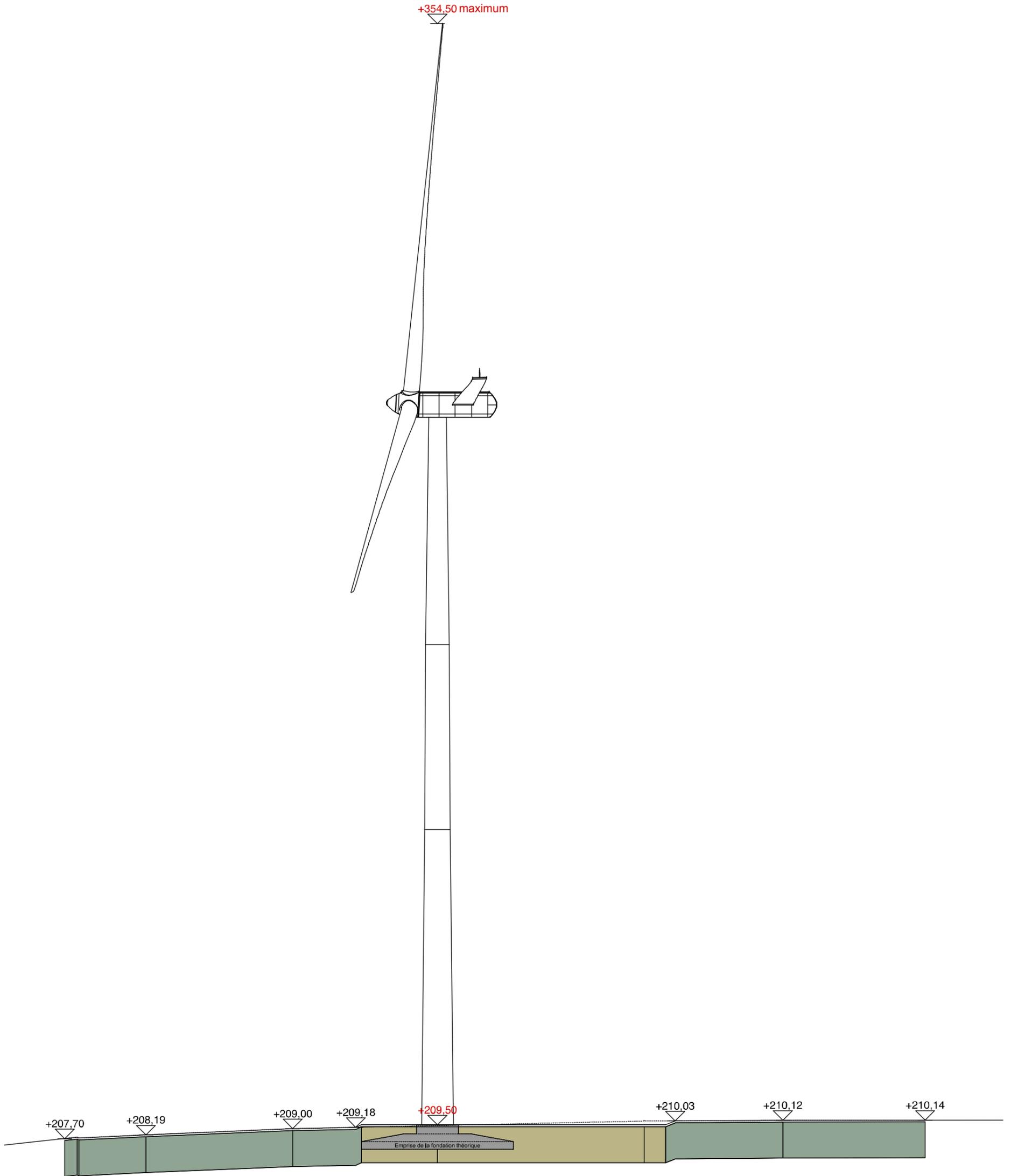


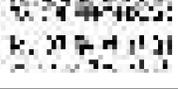
 Plésidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles	DAU	PLAN N°3	  - Ordre des Architectes - - n° National 045446 - n° Régional 1635 - - RCS Libourne 413 720 194 - - Code APE - NAF 71.11Z -
	Projet dessiné en Mai 2015	Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%) Ech. 1/500°	
	Projet modifié le :	Éolienne n°5	
Lundi 1er Juin 2015			
Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de Plésidy 22720 -			



	Chemins créés ou élargis
	Plateformes permanentes
	Terrain naturel

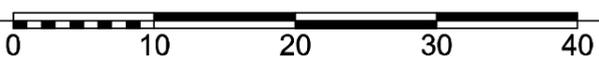
Coupe Partielle de profil du terrain B-B



 Plésidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles	DAU	PLAN N°3	  - Ordre des Architectes - - n° National 045446 - n° Régional 1635 - - RCS Libourne 413 720 194 - - Code APE - NAF 71.11Z -
	Projet dessiné en Mai 2015	Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%) Ech. 1/500°	
	Projet modifié le : Lundi 1er Juin 2015	Éolienne n°5 	
Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de Plésidy 22720 -			



	Chemins créés ou élargis
	Plateformes permanentes
	Terrain naturel





SARL d'Architecture KRZAN

N°9 Rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC
tel : 05 57 25 28 03 - fax : 05 57 25 26 43

NOTICE DESCRIPTIVE DE L'OPERATION

La présente demande de permis de construire concerne **l'implantation de 5 éoliennes et 1 poste de livraison électrique sur la commune de Plésidy.**

Le pétitionnaire porteur du projet dans son ensemble est la société PLESIDY ENERGIES.

Eolienne n° 5

Etat initial

La parcelle d'implantation de l'éolienne sera la ZR 58 sur la commune de Plésidy. La parcelle est longée à l'Est par un chemin d'exploitation.

La parcelle est cultivée et sa végétation est constituée d'herbe ou de culture selon les années. Une haie arbustive est présente sur les parties Sud et Ouest de la parcelle. L'éolienne sera implantée sur la partie Sud-Ouest de la parcelle.

Il n'y a aucune construction, ni sur l'emprise de l'éolienne ni sur l'aire de montage.

Parti pris paysager

L'aménagement du terrain comprendra essentiellement la fondation de l'éolienne, une plateforme de montage, l'accès depuis le chemin d'exploitation ainsi que le raccordement électrique.

La fondation, de l'ordre de 20 mètres de diamètre, sera recouverte dans sa majeure partie et seule subsistera la partie émergée, d'une surface de 24 m² environ, sur laquelle reposera le mât de l'éolienne. L'axe de la fondation sera au minimum à 50 mètres de la haie la plus proche; la fondation n'aura donc pas d'impact sur les haies, les arbres, leur système racinaire, les chemins et les fossés existants.

La plateforme sera réalisée par stabilisation du sol existant, sur une surface de l'ordre de 1400 m² environ. Cette emprise sera réduite à 800 m² en phase d'exploitation.

L'accès s'effectuera par le chemin d'exploitation à l'Est. Il y aura création d'un chemin d'une longueur de 160 m.

Les câbles de transport de l'électricité produite seront enterrés. Ils arriveront du chemin d'exploitation au Nord et traverseront la parcelle jusqu'au mât de l'éolienne. Puis les câbles partiront en direction de l'Est pour rejoindre l'éolienne 4.

En raison de la relative planéité de la parcelle, il n'y aura pas de modification du profil du terrain.

L'éolienne sera constituée :

- d'une tour composée de plusieurs éléments,
- d'une nacelle abritant le multiplicateur, la génératrice électrique, le système d'orientation, le système de freinage, etc.,
- d'un rotor composé des 3 pales et du moyeu.

Ses dimensions sont les suivantes :

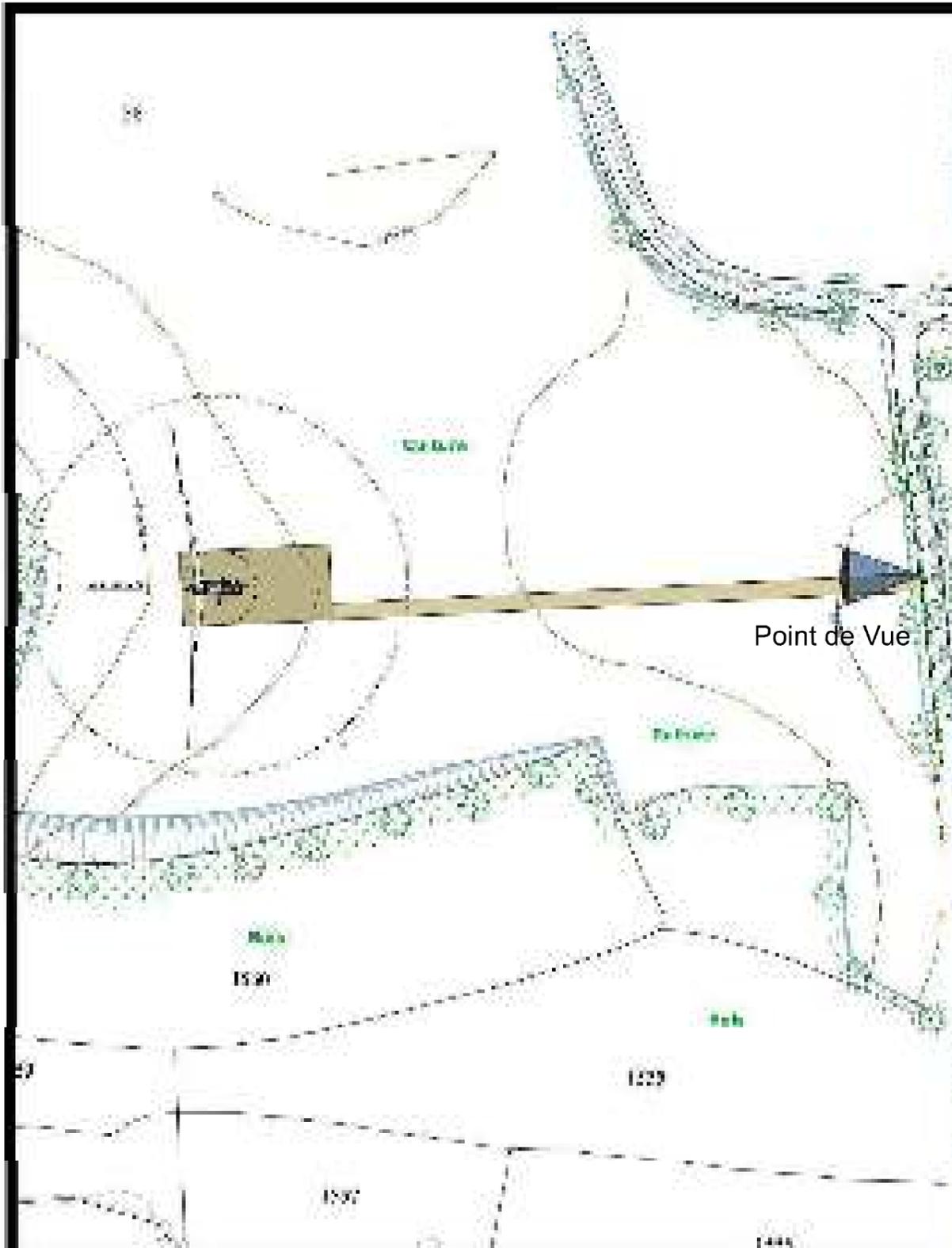
- hauteur en sommet de nacelle : 99 mètres maximum
- hauteur hors-tout : 145 mètres maximum

La couleur retenue est un gris-blanc conforme à la réglementation aéronautique en vigueur.

L'impact sur la végétation sera limité à la suppression partielle sur 37 mètres de la haie longeant le chemin d'exploitation et la parcelle ZR 58, pour l'aménagement temporaire d'un virage et le chemin d'accès définitif à l'éolienne.

Les photos suivantes représentent le terrain avant et après l'installation de l'éolienne. Des photomontages de loin sur lesquelles l'éolienne est visible sont insérés au paragraphe « Notice paysagère ».





<p>Plesidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 35130 Plesidy</p>	<p>DAU</p> <p>Projet de construction d'un Parc Éolien Nouvelles parcelles</p>	<p>Plan de situation</p> <p>Parcelles cadastrales 1520 à 1525</p>	<p>50000 Avenue 22 21 00 00 22 21 00 00</p>
	<p>1520</p> <p>1521</p> <p>1522</p> <p>1523</p> <p>1524</p> <p>1525</p>	<p>Éolienne 25</p>	





Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 22720 -

Poste de Livraison

Implantation

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan de Masse Ech. 1/1000°
Plan de Masse Ech. 1/500°
Plan de Masse Ech. 1/250°

Coupes / Façades Ech. 1/125°
Plan Ech. 1/50°
Façades Ech. 1/50°

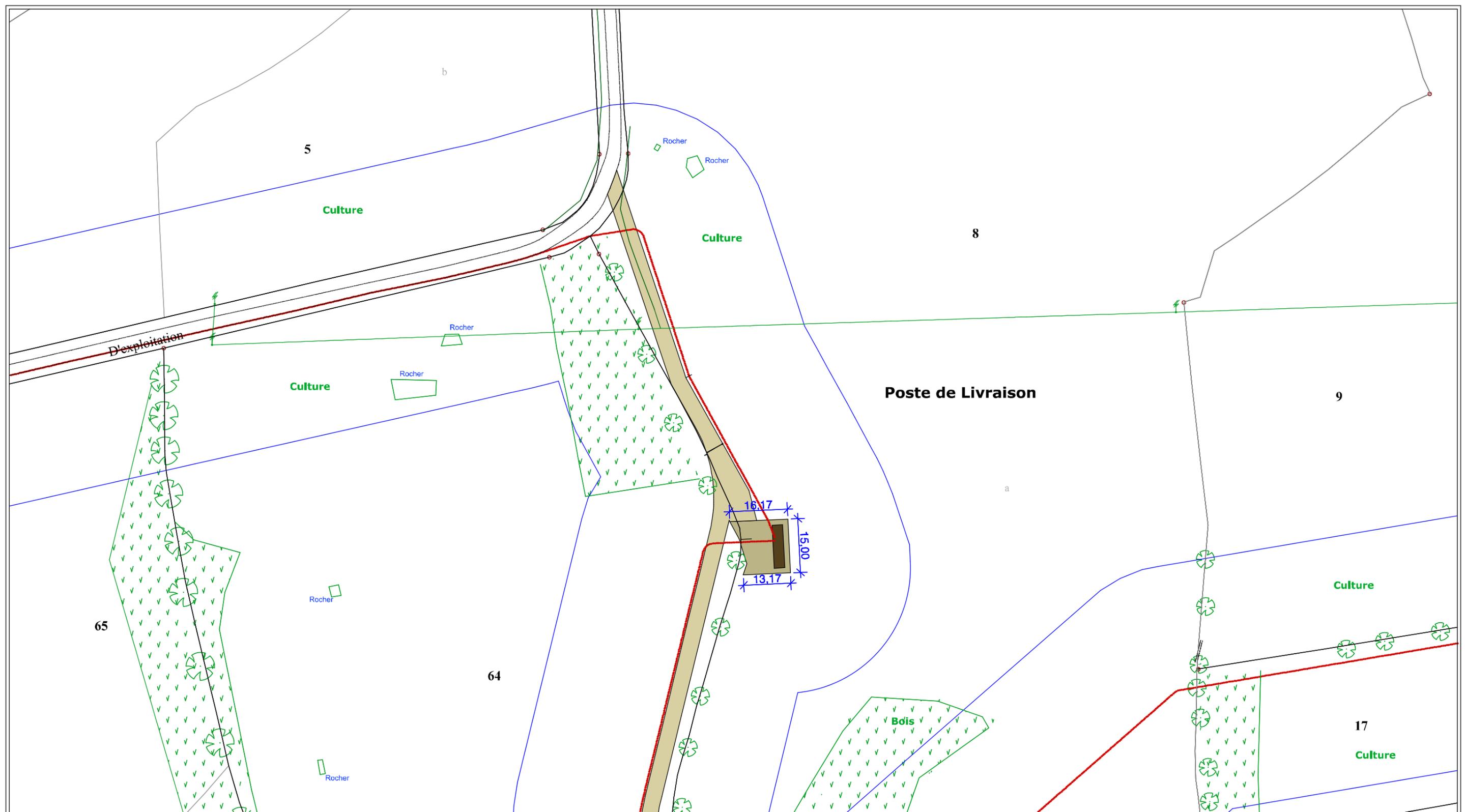
Notice Descriptive
Photomontage



- Ordre des Architectes - n° National 045446 - n° Régional 1685 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 71.11Z -

Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.
Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.
Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre. L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.





Plésidy Énergies
 213 Cours Victor Hugo
 33130 Bègles

DAU
Projet dessiné Mai 2015
Projet modifié le :
Lundi 1er Juin 2015

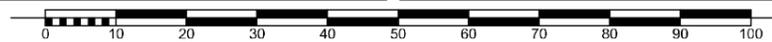
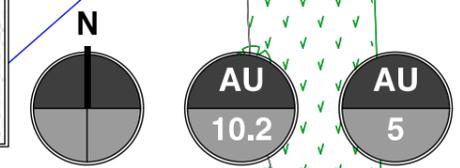
PLAN N°1
 Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)
 Ech.1/1000°

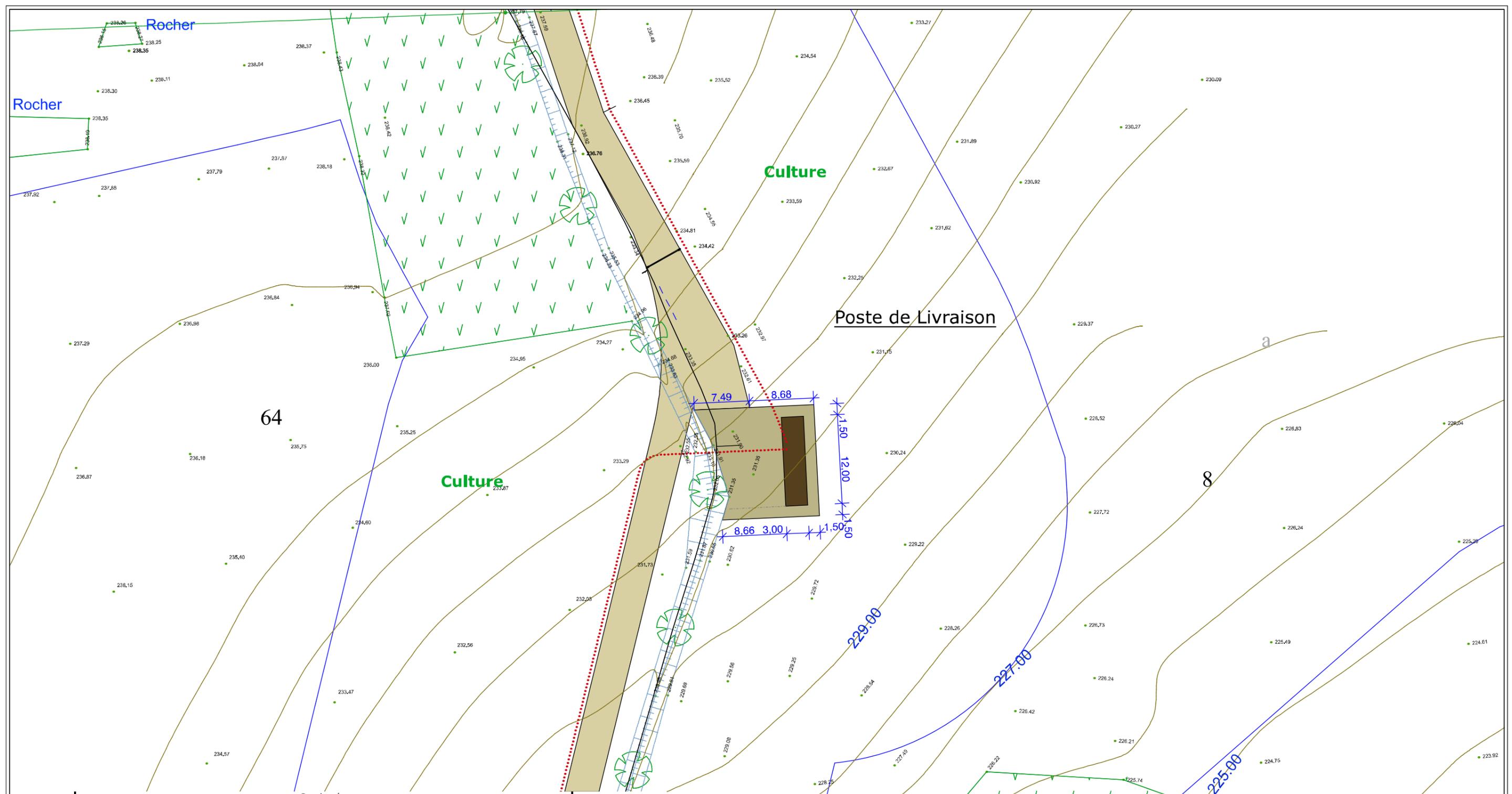
Poste de Livraison

- Ordre des Architectes -
 - n° National 045446 - n° Régional 1635 -
 - RCS Libourne 413 720 194 -
 - Code APE - NAF 71.11Z -

- Chemins créés ou élargis
- Plateformes permanentes
- Câble enterré inter-éolien
- Distance de 35,00m autour des installations

<p>Projet de construction d'un Parc Éolien - Commune de Plésidy 22720 -</p>			
<p>Intitulé du projet</p>	<p>Localisation</p>	<p>Surface</p>	<p>Projet de</p>
<p>1000000</p>	<p>1000000</p>	<p>1000000</p>	<p>1000000</p>
<p>1000000</p>	<p>1000000</p>	<p>1000000</p>	<p>1000000</p>





Coordonnées

L93		CC48 (Zone7)		RGF93 (Deg/Min/Sec)		Lambert IIe		Altitude	
X	Y	X	Y	Latitude	Longitude	X	Y	Impantation	
Poste de L.	247 308,310	6 831 748,120	1 247 180,33	7 265 575,52	48° 25' 40,46984"	-3° 7' 31,70240"	195 986,086	2 395 048,718	231,35

Plésidy Énergies
- 213 Cours Victor Hugo -
33130 Bègles

DAU

Projet dessiné Mai 2015

Projet modifié le :
Lundi 1er Juin 2015

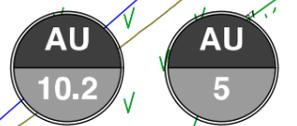
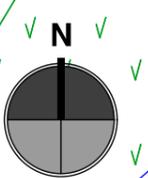
PLAN N°2

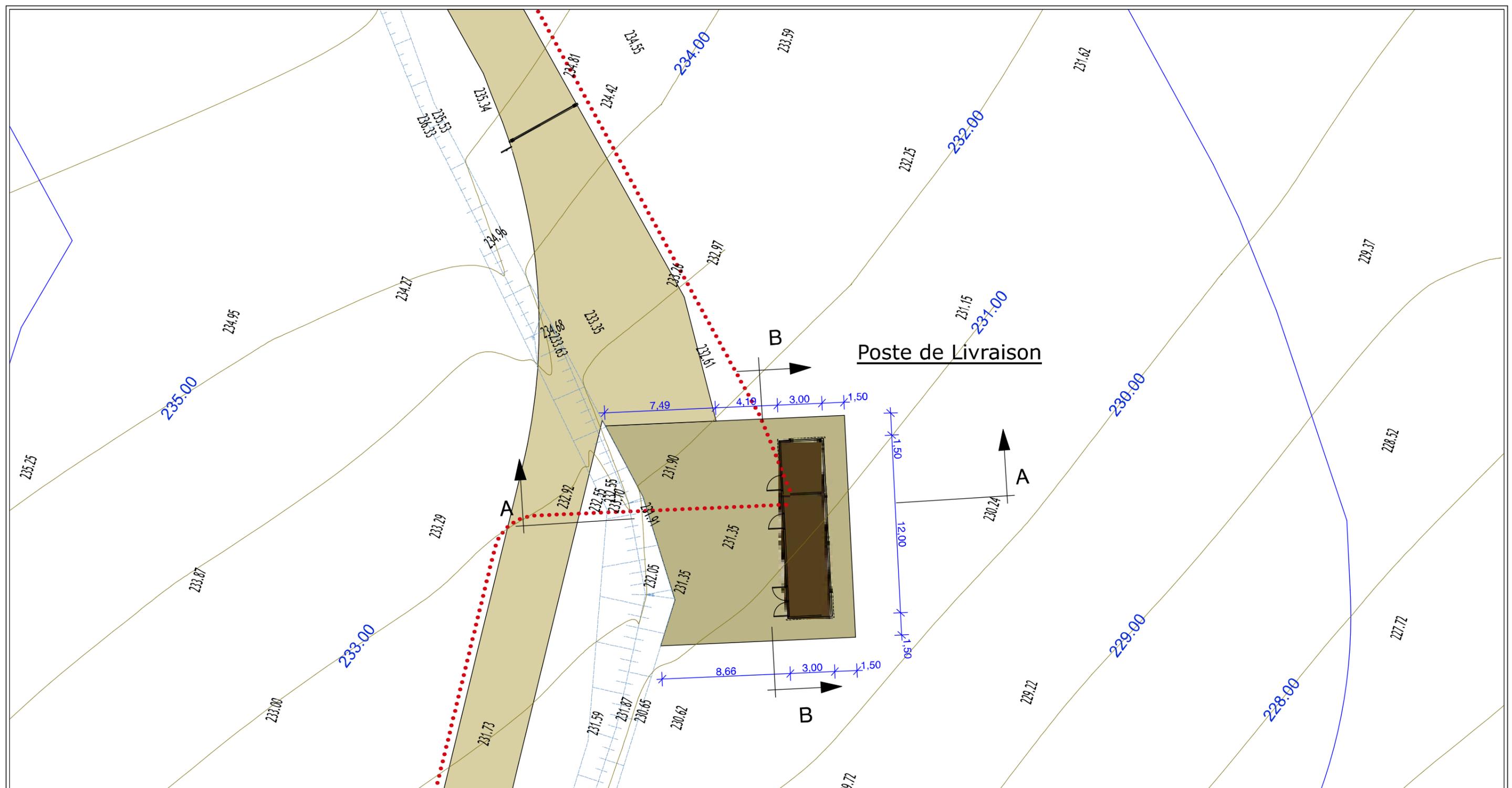
Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)
Ech. 1/500°

Poste de Livraison

- Ordre des Architectes -
- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

- Chemins créés ou élargis
- Plateformes permanentes
- Câble enterré inter-éolien
- Distance de 35,00m autour des installations





	Coordonnées								
	L93		CC48 (Zone7)		RGF93 (Deg/Min/Sec)		Lambert IIe		Altitude
	X	Y	X	Y	Latitude	Longitude	X	Y	Impantation
Poste de L.	247 308,310	6 831 748,120	1 247 180,33	7 265 575,52	48° 25' 40,46984"	-3° 7' 31,70240"	195 986,086	2 395 048,718	231,35



Plésidy Énergies
- 213 Cours Victor Hugo -
33130 Bègles

DAU

Projet dessiné Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

PLAN N°3

Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)

Ech. 1/250°

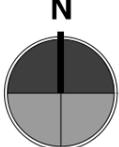
Poste de Livraison

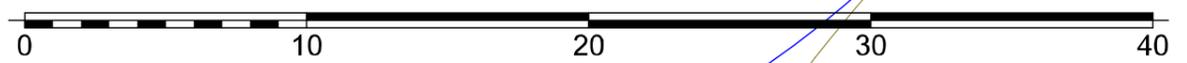


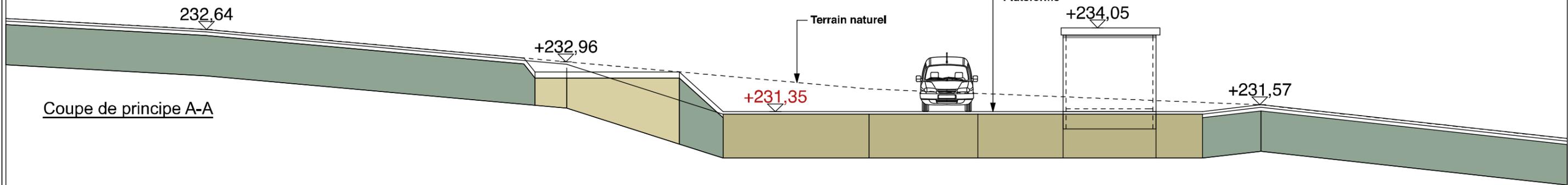


- Ordre des Architectes -
- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

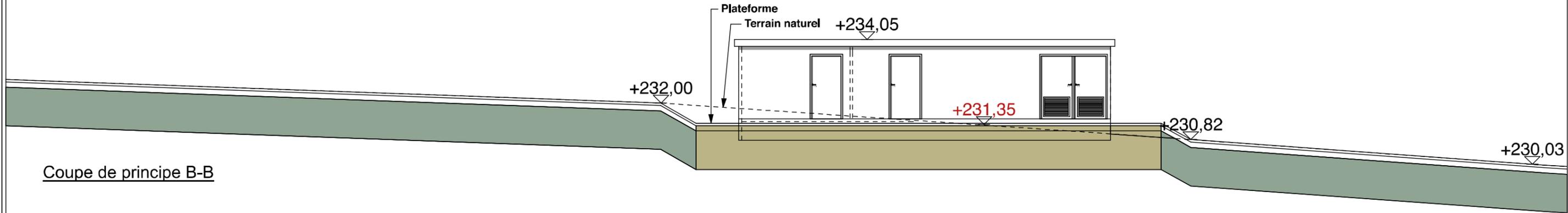
-  Chemins créés ou élargis
-  Plateformes permanentes
-  Câble enterré inter-éolien
-  Distance de 35,00m autour des installations





Coupe de principe A-A

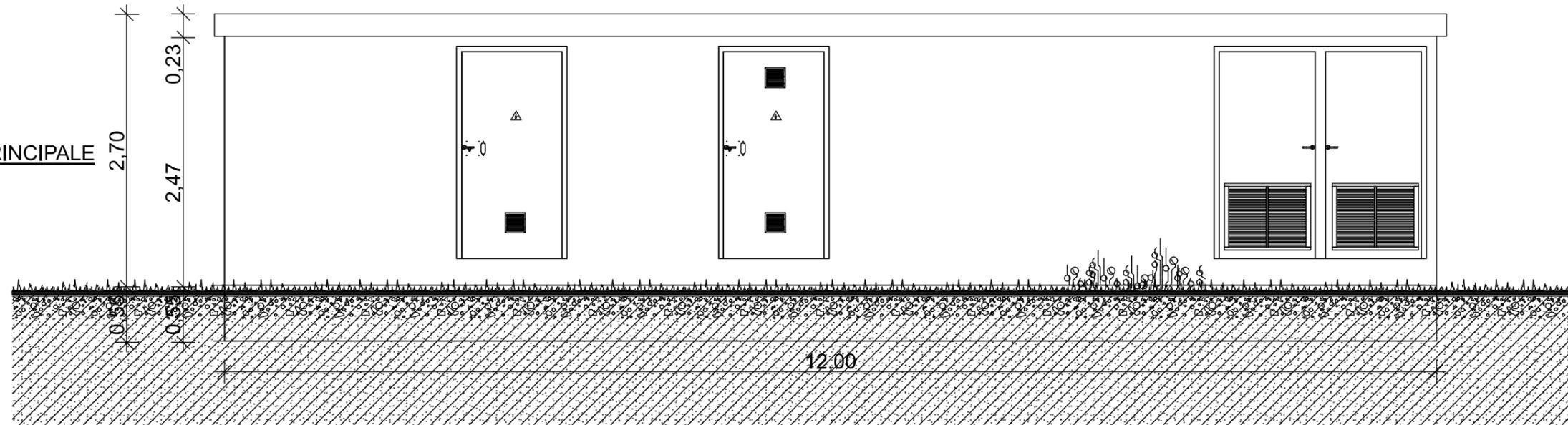


Coupe de principe B-B

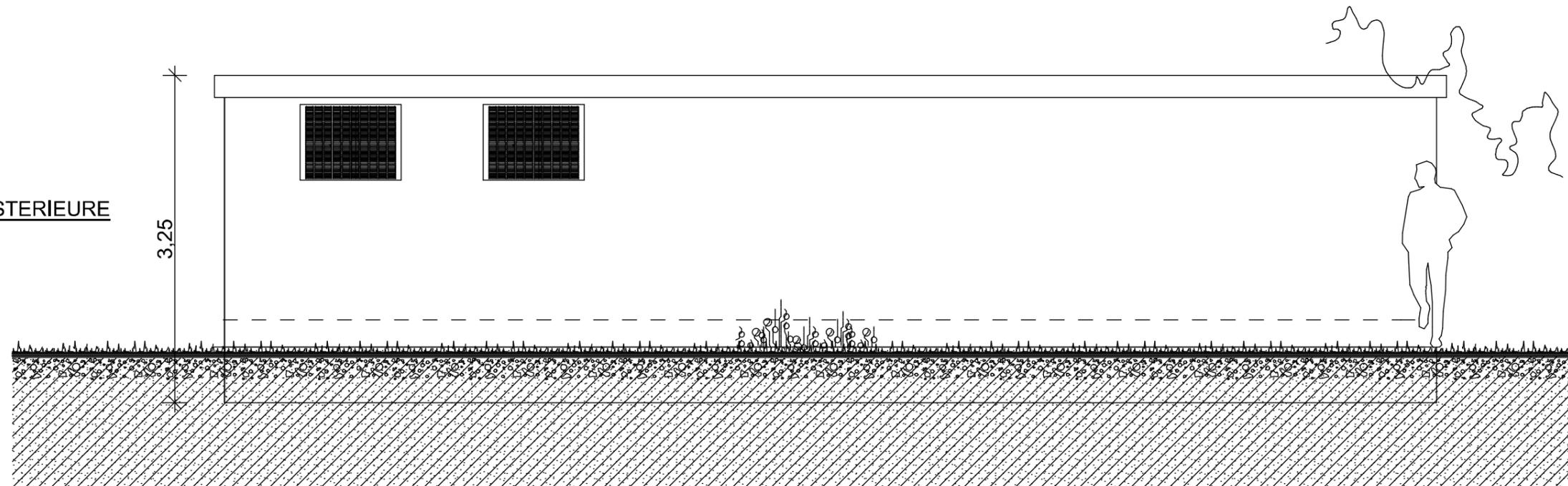
 Plésidy Énergies 213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles	DAU	PLAN N°4	  - Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 - - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A-
	Projet dessiné en Mai 2015	Rapport de reproduction env. 1:1 (+/-0,5%) Ech. 1/125°	
	Projet modifié le :	Poste de Livraison Coupes partielles de Profil du terrain	
Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de Plésidy 22720 -		Lundi 1er Juin 2015	



FACADE PRINCIPALE



FACADE POSTERIEURE



Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 22720 -

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

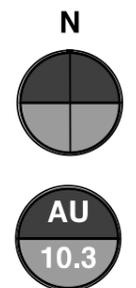
PLAN N°6

Rapport de reproduction env. 1:1 (+/-0.5%)
Ech. 1/50°

Poste de Livraison



- Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -





SARL d'Architecture KRZAN

N°9 Rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC
tel : 05 57 25 28 03 - fax : 05 57 25 26 43

Ses dimensions sont les suivantes : longueur : 12 m – largeur : 3 m – hauteur : 2,75 m.

L'implantation du poste de livraison n'engendrera aucun impact sur la végétation.

Les photos suivantes représentent le terrain avant et après l'installation du poste de livraison.

NOTICE DESCRIPTIVE DE L'OPERATION

La présente demande de permis de construire concerne **l'implantation de 5 éoliennes et 1 poste de livraison électrique sur la commune de Plésidy.**

Le pétitionnaire porteur du projet dans son ensemble est la société PLESIDY ENERGIES.

Poste de livraison

Etat initial

La parcelle d'implantation de l'éolienne sera la ZR 8 sur la commune de Plésidy.

La parcelle est cultivée et sa végétation est constituée d'herbe ou de culture selon les années. Une haie arbustive encadre la parcelle sur les parties Est, Ouest et Sud. Le poste de livraison sera implanté sur la partie Ouest de la parcelle.

Parti pris paysager

L'aménagement du terrain comprendra essentiellement la fondation du poste de livraison, une plateforme d'accès, l'accès depuis la voie communale ainsi que le raccordement électrique.

La fondation sera à l'aplomb du bâtiment et possédera donc sensiblement les mêmes dimensions (36 m² environ). Le point le plus près de la fondation sera à plus de 7 mètres environ des limites séparatives.

La plateforme d'accès, qui servira également de zone de parking et de retournement pour le véhicule de maintenance sera réalisée par stabilisation du sol existant, sur une surface de 200 m² environ incluant le poste de livraison. Cette emprise sera définitive.

Il existe déjà un chemin d'accès qui dessert le sud de la parcelle ZR 8. Il y aura nécessité de renforcer ce chemin sur une longueur de 100 m, jusqu'au poste de livraison. Ce chemin servira aussi pour l'accès à l'éolienne 1.

En raison de la relative planéité de la parcelle, il n'y aura pas de modification notable du profil du terrain.

Le poste de livraison sera habillé d'une peinture marron/verte RAL 6014 . Compte-tenu que la localisation du poste de livraison a été définie pour ne pas être visible depuis la voie communale, il n'y aura pas nécessité de planter de haies aux abords du poste de livraison pour faciliter son intégration visuelle.





Avant l'implantation du poste de livraison



Après l'implantation du poste de livraison

 Plesidy Energies 2131 Cours Victor Hugo 33510 Bègles	D.A.U. P. Valadier le 04/03/2019 N° 2019-18556	Photo montage (documentaire) C. M. H. 02	 KRZAN 2, rue de la République 33100 Bordeaux 05 57 00 00 00 05 57 00 00 00
	Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de l'Isle-en-Dodon -	Poste de Livraison 	





Plésidy Énergies
 213 Cours Victor Hugo
 33130 Bègles

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

Projet de Construction d'un Parc Éolien
 - Commune de Plésidy 22720 -

02

Plan de l'Éolienne

Type 1 : V100-90
 Éoliennes n°1 & n°2

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan Ech. 1/500°

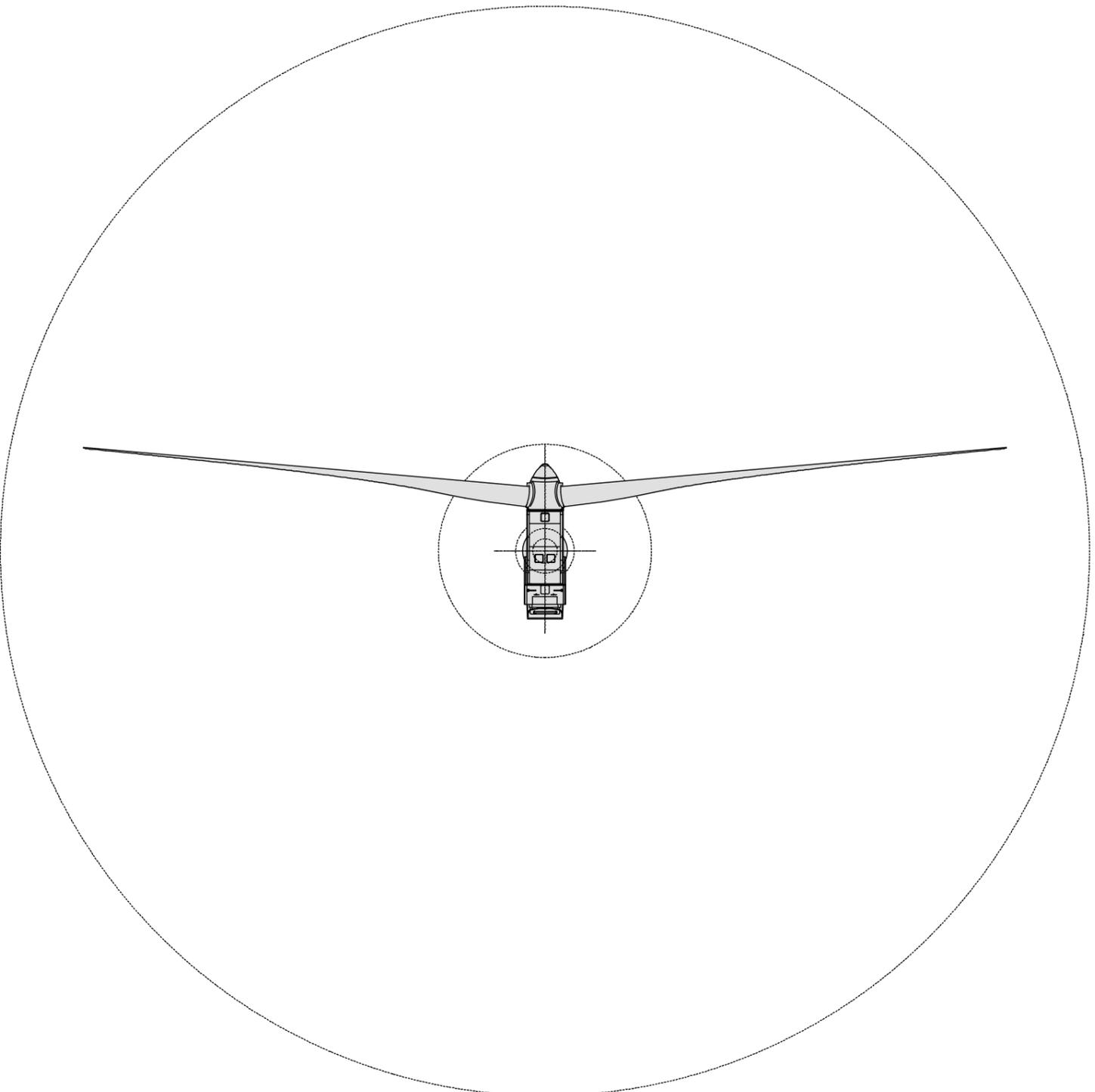
Elevations Ech. 1/500°



- Ordre des Architectes - n° National 045446 - n° Régional 1635 -
 - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 71,11Z -

Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.
 Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.
 Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre. L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.





DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015



Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bégles

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 22720 -

PLAN N°1

Échelle de reproduction autor. : 1 / 420 (5%)

Ech. 1/500°

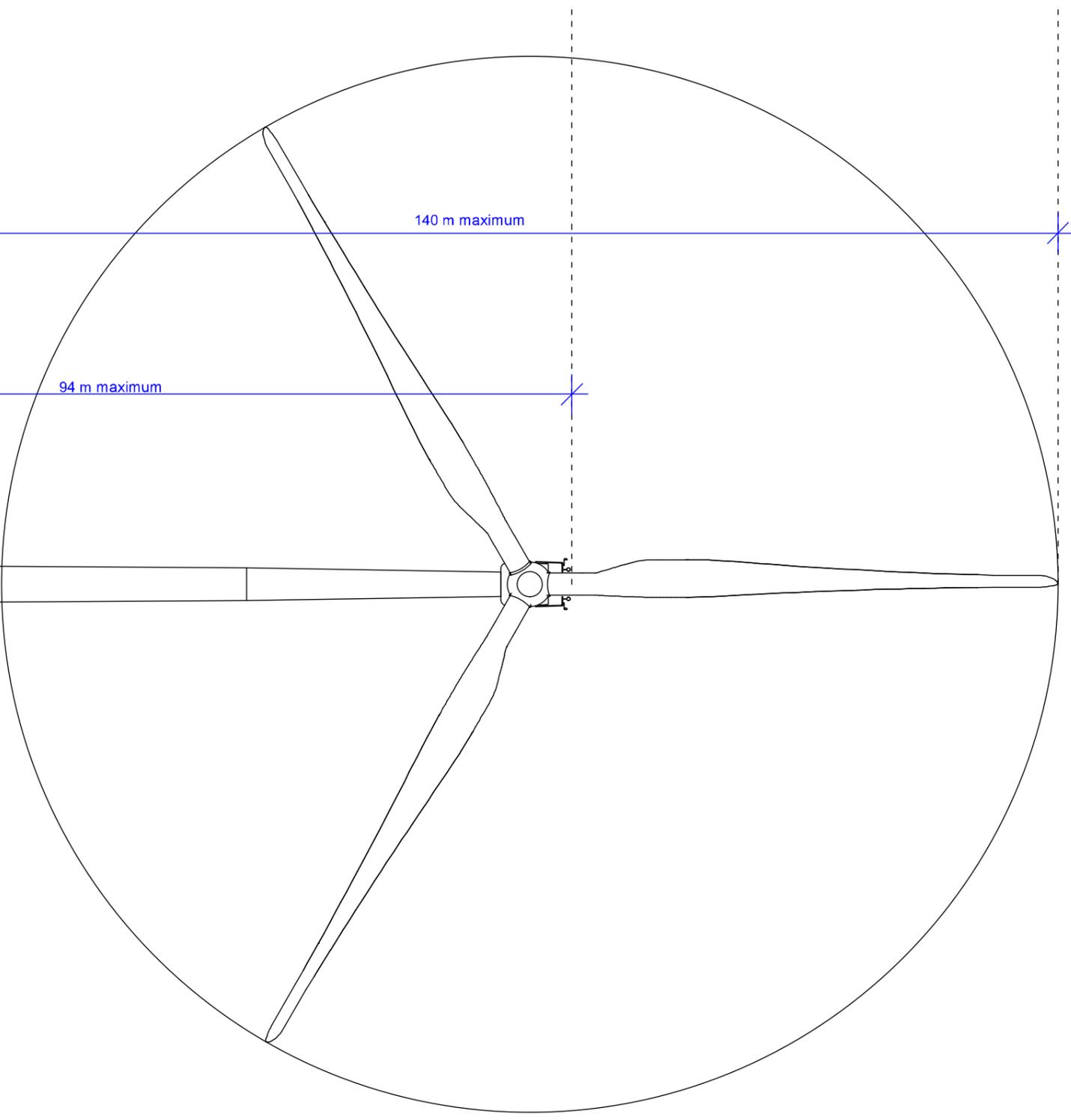
Plan d'une
Éolienne
V100-90



- Ordre des Architectes -
- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

Vue en Plan



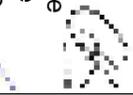


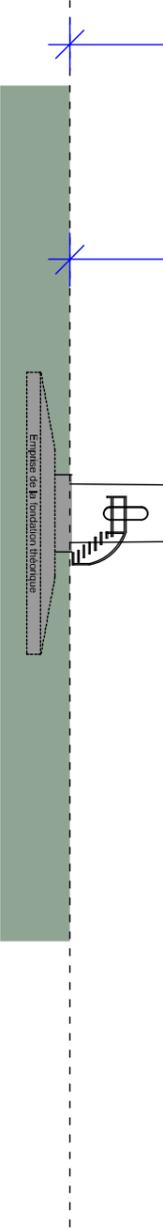
 <p>PLESIDY ÉNERGIES</p>	<p>213 Cours Victor Hugo 33130 Bègles</p>
	<p>Projet dessiné en Mai 2015</p>
<p>Projet de Construction d'un Parc Éolien - Commune de Plesidy 22720 -</p>	<p>Projet modifié le : Lundi 1er Juin 2015</p>

PLAN N°2

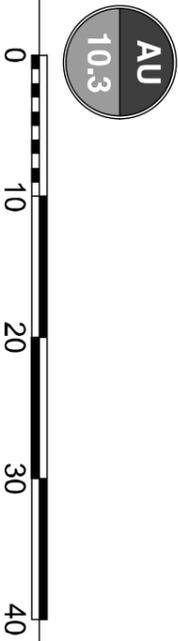
Ech. 1/500°

Échelle de reproduction aux. 1/1420 5%

<p>Plan d'une Éolienne V100-90</p> 	<p>DAU</p> <p>Projet dessiné en Mai 2015</p> <p>Projet modifié le : Lundi 1er Juin 2015</p>
--	--



Élévation Principale



- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -



- Ordre des Architectes -



Plesidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plesidy 22720 -

PLAN N°3

Ech. 1/500°
Espace de reproduction autor. 1 à 4,4% (5%)

Plan d'une
Éolienne
V100-90

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

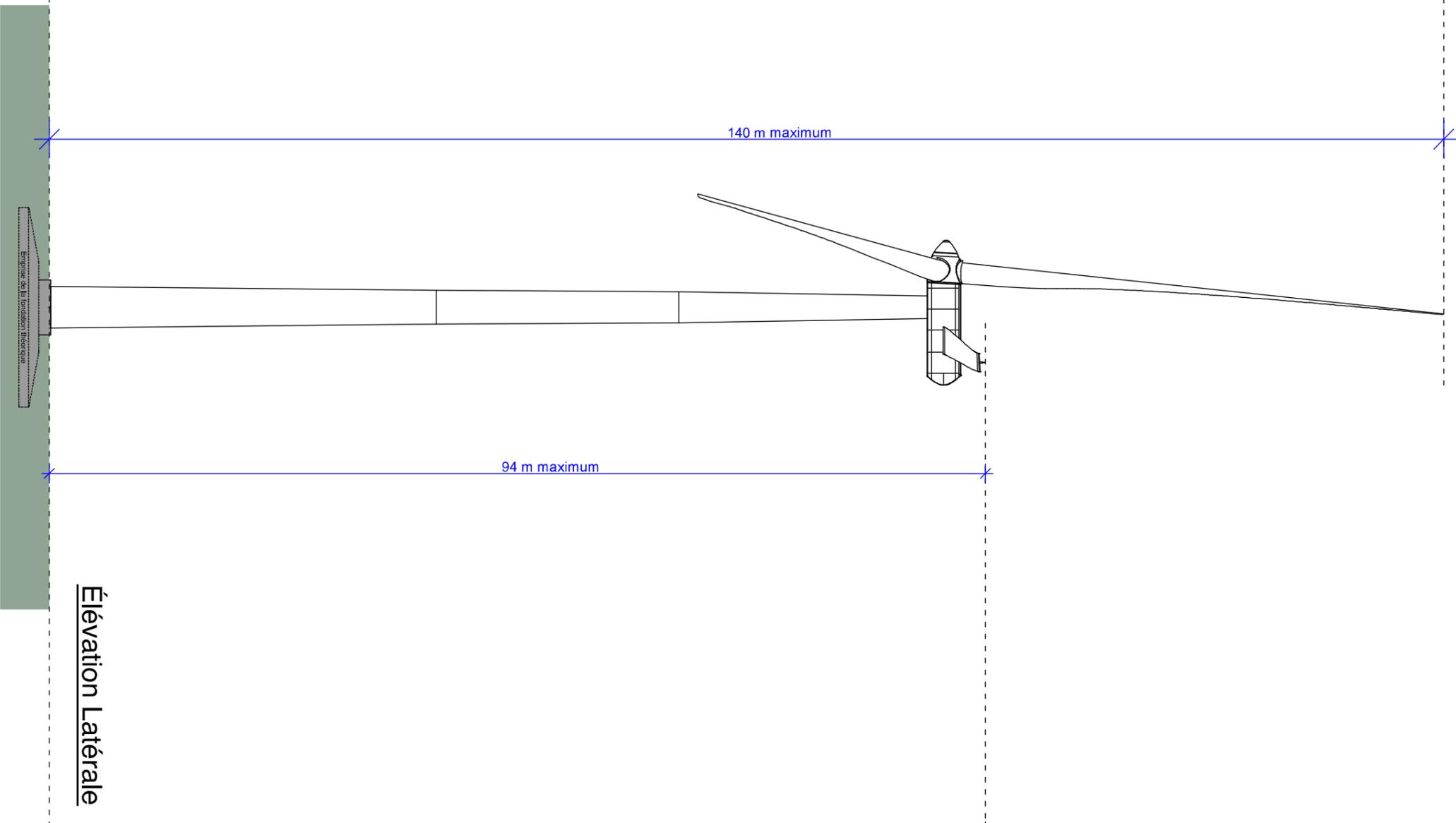
Lundi 1er Juin 2015



- Ordre des Architectes -
- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

140 m maximum

94 m maximum



Élévation Latérale

AU
10.3





Plésidy Énergies
 213 Cours Victor Hugo
 33130 Bègles

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

Projet de Construction d'un Parc Éolien
 - Commune de Plésidy 22720 -

02

Plan de l'Éolienne

Type 1 : V100-95
 Éoliennes n°3, n°4 & n°5

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan Ech. 1/500°

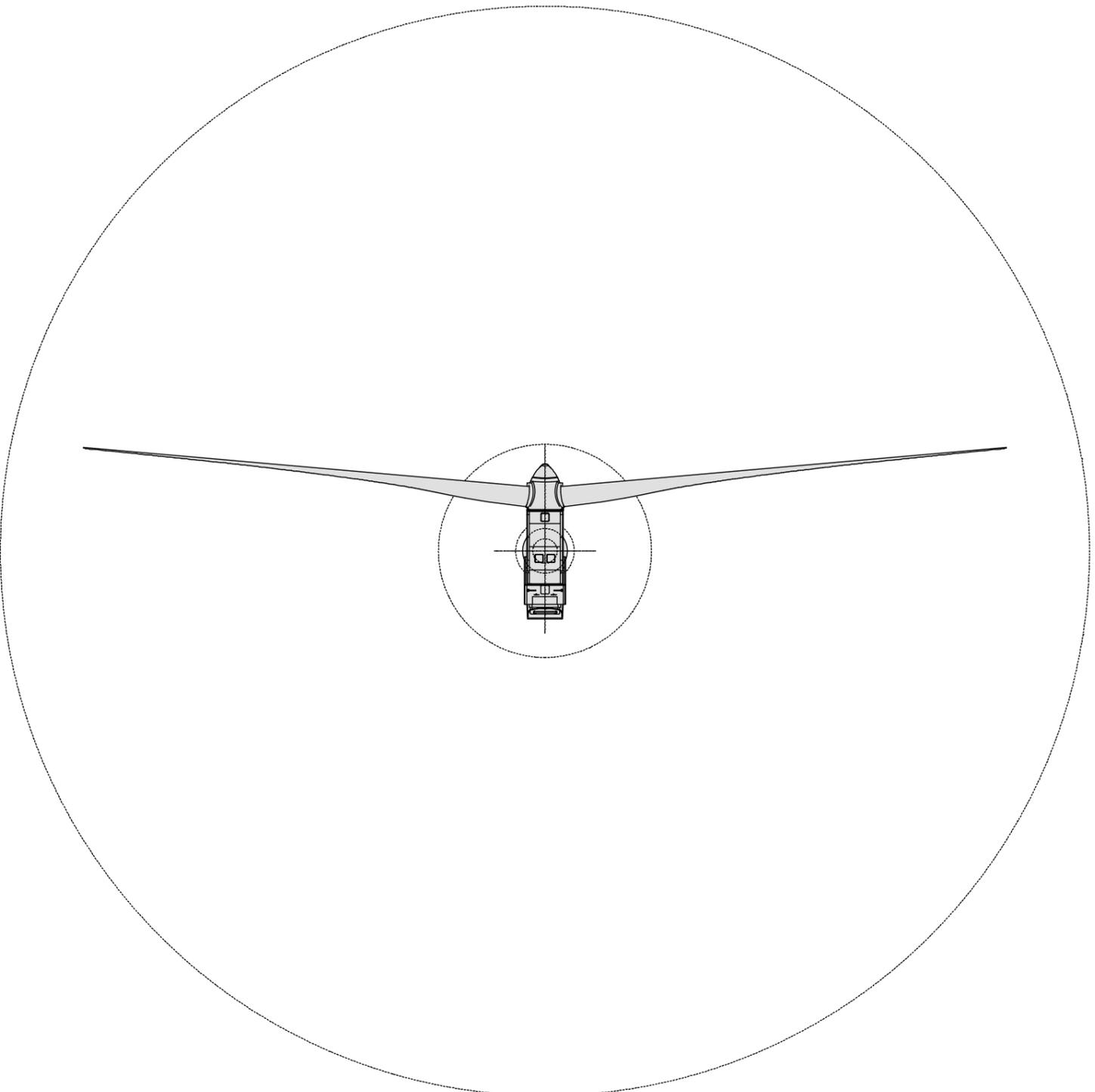
Elevations Ech. 1/500°



- Ordre des Architectes - n° National 045446 - n° Régional 1635 -
 - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 71.11Z -



Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.
 Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.
 Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre. L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.



DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015



Plesidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bégles

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plesidy 22720 -

PLAN N°1

Échelle de reproduction autor. : 1 / 420 (5%)

Ech. 1/500°

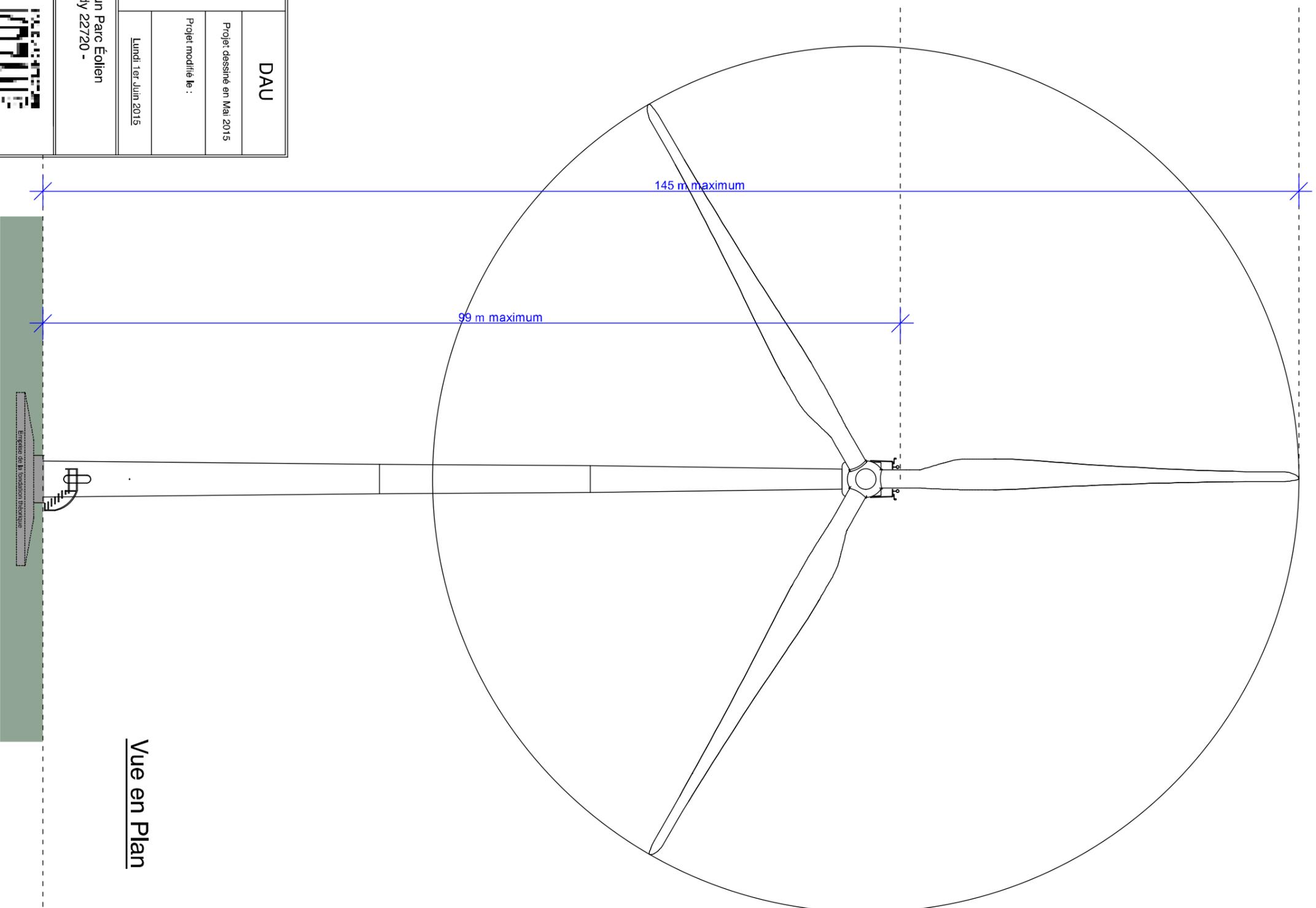
Plan d'une
Éolienne
V100-95



- Ordre des Architectes -
- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

Vue en Plan





Vue en Plan



Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bégles

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 22720 -

PLAN N°2

Ech. 1/500°
Échelle de reproduction aux. 1/1420 (5%)

Plan d'une
Éolienne
V100-95

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015



- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

- Ordre des Architectes -





Plesidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plesidy 22720 -

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

PLAN N°3

Echelle de reproduction autor. 1/1 (4/4) 5%
Ech. 1/500°

Plan d'une
Éolienne
V100-95



- n° National 045446 - n° Régional 1635 -
- RCS Libourne 413 720 194 -
- Code APE - NAF 71.11Z -

145 m maximum

99 m maximum

Emprise de la fondation théorique

Vue en Plan

AU
10.3

0 10 20 30 40



Plésidy Énergies
 213 Cours Victor Hugo
 33130 Bègles

DAU

Projet dessiné en Mai 2015

Projet modifié le :

Lundi 1er Juin 2015

Projet de Construction d'un Parc Éolien
 - Commune de Plésidy 22720 -

03

Volet Paysager

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan de Repérage des Photomontages

Photomontages vues lointaines:

Vue N°1
 Vue N°2
 Vue N°3

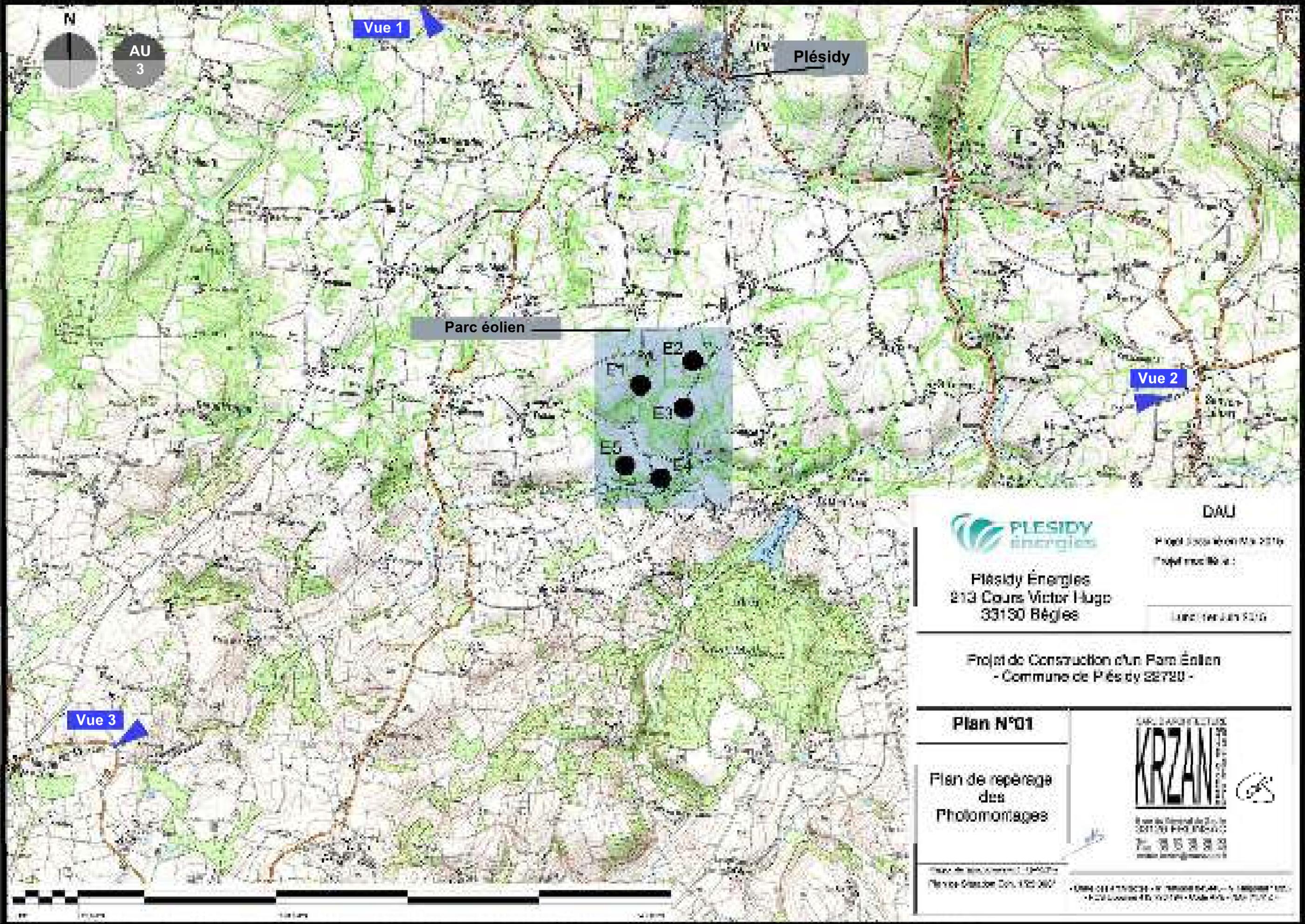
Notice descriptive



- Ordre des Architectes - n° National 045446 - n° Régional 1635 -
 - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 71.11Z -

Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.
 Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.
 Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre. L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.





Plésidy

Vue 1

Vue 2

Vue 3

Parc éolien

AU
3



Plésidy Énergies
213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

DAU

Projet approuvé en Mars 2016
Projet n°01/16/01

Lundi 14 Juin 2016

Projet de Construction d'un Parc Éolien
- Commune de Plésidy 33720 -

Plan N°01

Plan de repérage
des
Photomontages



11 rue de l'Éclaircie de St-Je
33111 St-Jean-Médac
Tél. 05 56 38 38 38
www.krzanarchitecture.fr



Plan de repérage des photomontages
N°01/16/01/16/01

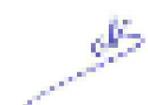
• Date de mise à jour : 14 Juin 2016
• Projet n°01/16/01/16/01



Vue n°1
Avant intégration des éoliennes



Vue n°1
Après intégration des éoliennes



AU
10.5

AU
10.7



Vue n°2
Avant intégration des éoliennes



Vue n°2
Après intégration des éoliennes



AU
10.5

AU
10.7



Vue n°3
Avant intégration des éoliennes



Vue n°3
Après intégration des éoliennes





SARL d'Architecture KRZAN
N°9 Rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC

9 rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC
Tel 05 57 25 28 03
Fax 05 57 25 26 43
cedric.krzan@wanadoo.fr

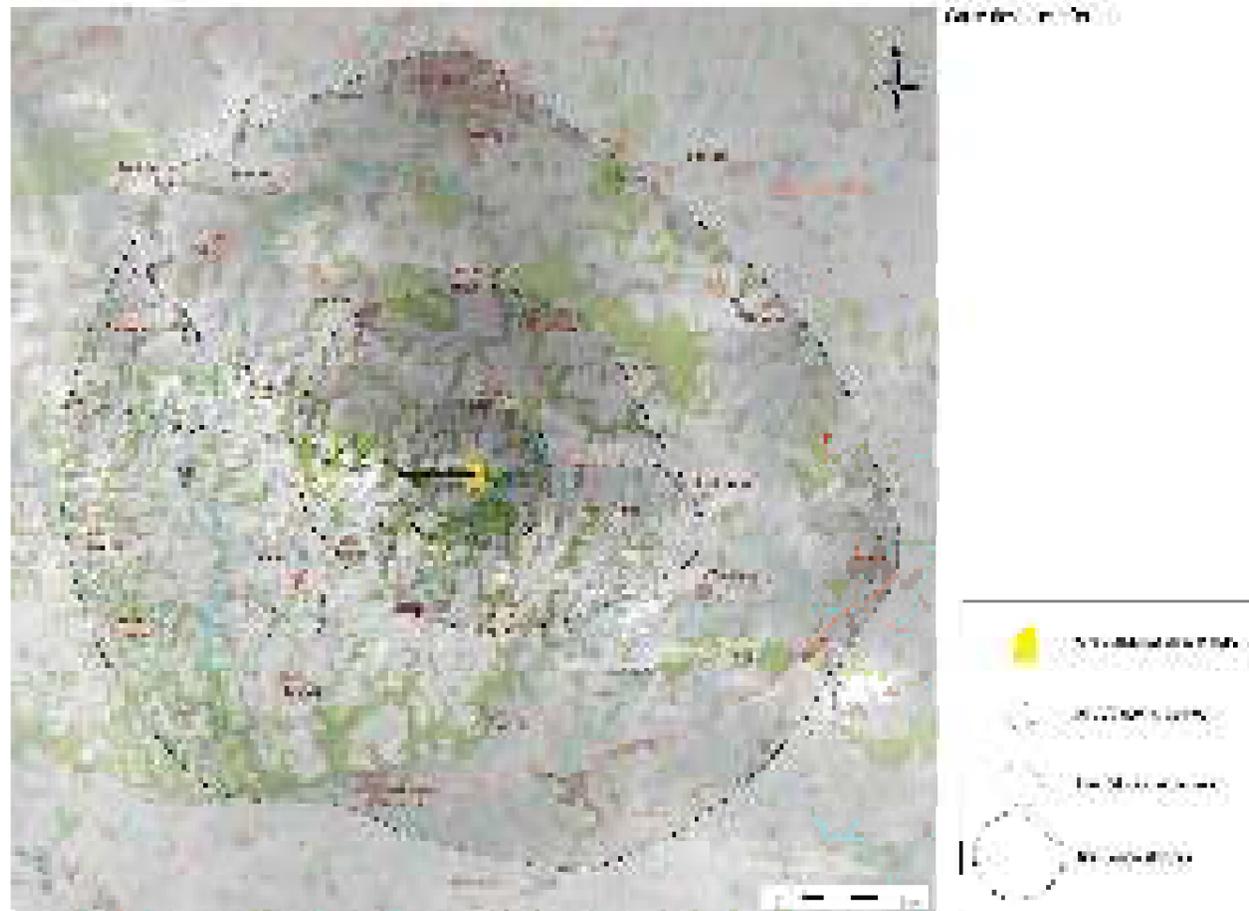
tel : 05 57 25 28 03 - fax : 05 57 25 26 43



Notice paysagère : extrait du volet paysager de l'étude d'impact

Analyse de l'état initial

L'analyse de l'état initial permet de cerner les traits de caractère du territoire d'accueil du projet éolien de Plésidy. Elle vise à définir les sensibilités paysagères s'exprimant sur chacune des aires d'étude (éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate), à recenser et hiérarchiser les points de vues significatifs vers le projet éolien, afin de proposer un parti d'implantation cohérent.



Des paysages porteurs d'authenticité

L'aire d'accueil du projet éolien, résolument rurale, se situe en Centre-Bretagne sur les contreforts des Monts d'Arrée. Si elle n'apparaît pas comme aussi emblématique que les littoraux bretons, elle bénéficie pour autant d'un véritable intérêt de la part des amoureux de nature en quête d'authenticité. Ce territoire, qui ne se laisse pas découvrir facilement, apparaît comme une **terre de traditions où la pression urbaine se fait peu ressentir**. Le projet éolien se situe en effet à l'écart des principaux pôles urbains que sont Guingamp, Quintin, Corlay et Saint-Nicolas du Pelem, répartis en limite de l'aire d'étude éloignée. Le réseau viaire structurant à l'échelle du Centre-Bretagne évite également cette aire d'étude ou la longe en n'offrant que très peu de perception du paysage traversé. Lorsque l'on quitte ces axes de communications structurants, la découverte du territoire s'opère alors via un entrelacs de petites routes ourlées de talus bocagers, au hasard desquelles se dévoilent les bourgs, chapelles, menhirs et dolmens, fontaines.

Des paysages marqués par des reliefs amples

Le paysage en présence s'apparente à un **paysage de collines, revêtues d'un enchevêtrement de haies et boisements** plus ou moins dense selon les secteurs. Les nombreuses vallées irriguant le territoire sont en effet à

l'origine d'une **topographie tourmentée**. La ligne de crête Est-Ouest matérialisant le partage des eaux entre Atlantique et Manche, avec sa succession de sommets avoisinant les 300 mètres, n'apparaît pas comme réellement structurante et se voit rapidement supplantée par les orientations à tendance Nord-Sud du réseau hydrographique.

Des paysages fermés limitant de fait la sensibilité paysagère du territoire d'accueil du projet éolien

Les ondulations du relief, la couverture bocagère et boisée génèrent un **continuel jeu d'ouverture/fermeture rendant délicate la perception du paysage à grande échelle** et provoquant un sentiment de perte de repère. L'horizon ne s'y révèle que rarement.

Les bourgs et hameaux, le plus souvent implantés dans les replis du relief et enserrés d'une lisière bocagère et boisée dense, ne s'ouvrent que très rarement sur leur environnement. Certains bourgs, de par leur positionnement sur le relief, sont toutefois identifiés comme des bourgs-belvédère. Ceux de Gurunhuel, Lanrivain et Corlay pour l'aire d'étude éloignée, de Saint-Adrien et Saint-Péver pour l'aire d'étude intermédiaire, orientés en direction du projet présentent ainsi une certaine sensibilité paysagère vis à vis du projet éolien.

Le réseau routier, quant à lui, n'offre des perceptions significatives sur le paysage traversé que très ponctuellement, à la faveur d'interruptions dans les linéaires bocagers associés à un positionnement en point haut du relief.

Des paysages marqués par l'éolien

Le territoire d'étude se définit comme un **territoire marqué par l'éolien** avec 11 parcs recensés sur un rayon de 16 kilomètres. Malgré ce nombre important, force est de constater qu'ils n'occupent que ponctuellement le champ visuel du fait du degré de fermeture des paysages.

Dès lors qu'ils sont perceptibles, ils attirent le regard sans pour autant remettre en cause la lisibilité et l'homogénéité du paysage de collines qui se déploie à perte de vue. Le rapport d'échelle entre les silhouettes verticales des turbines et le grand-paysage reste équilibré du fait notamment des dénivelés des vallées. Le maillage de haies et boisements présent la plupart du temps en premier-plan capte le regard, reléguant les éoliennes en éléments de second voire d'arrière-plan. Il favorise par ailleurs très largement l'"ancrage" des machines dans le paysage.

Parmi ces 11 parcs recensés, seulement deux sont présents dans l'aire d'étude intermédiaire - le plus proche, celui de Coat-Piquet se situant sur le versant opposé de la dorsale par rapport au projet de Plésidy - et aucun dans l'aire d'étude rapprochée, ce qui limite de fait les enjeux liés à la co-visibilité entre parcs.

Une forte densité de monuments historiques protégés, implantés en majorité dans un environnement fermé

Un peu plus d'une centaine de monuments historiques sont recensés sur l'aire d'étude éloignée, pour la plupart nichés dans un environnement végétal ou bâti limitant les vues lointaines, qu'il s'agisse d'un patrimoine dit monumental (églises, chapelles, abbaye, manoirs et châteaux) ou de petit patrimoine (croix, calvaires, stèles, menhirs, dolmens, fontaines).

Quelques-uns d'entre-eux font exception et sont potentiellement exposés à la vue du projet. Sont concernées l'église de Lanrivain pour l'aire d'étude éloignée, la chapelle Notre-Dame de Restudo sur la commune de Saint-Péver et la croix du cimetière de Saint-Adrien pour l'aire d'étude intermédiaire, ces derniers bénéficiant d'une implantation en belvédère balayant le grand-paysage. A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les influences du projet éolien seront mesurées depuis les monuments historiques protégés (chapelle Saint-Yves et croix du 16ème sur la commune de Plésidy) mais également depuis les chapelles du Logo et de Médic, référencées dans le guide "Patrimoine" de Bourbriac Communauté.



Choix du parti d'implantation

Le choix du parti d'implantation définitif résulte du meilleur compromis entre enjeux paysagers, enjeux faune-flore, contraintes foncières et réglementaires.

Il propose une organisation en deux lignes de deux éoliennes, en appui sur les masses boisées qui structurent les secteurs central et sud de la ZIP, respectant, en perception proche, la logique des clairières. Une cinquième turbine étire le parc vers le nord, favorisant, en perception lointaine, l'ancrage du projet sur l'horizon, en cohérence avec les lignes de force du relief.

Analyse des impacts visuels

L'étude de la cartographie de la zone d'influence visuelle, l'approche minutieuse de terrain des secteurs à enjeux, l'analyse des profils et photomontages confirment le faible impact du projet de Plésidy, pressenti lors de l'analyse de l'état initial.

L'aire d'étude éloignée préservée de vues significatives sur le projet éolien.

En vue lointaine, l'impact visuel du projet est insignifiant voire nul. Spécificités du relief, couverture bocagère et boisée, densité bâtie des centres urbains constituent autant de facteurs fermant les vues.

Les points de vue sur le parc de Plésidy étant très limités, les effets cumulés entre parcs sont de fait également limités.

Parmi la cinquantaine de monuments historiques de type monumental identifiée sur cette aire d'étude, un seul est exposé à la vue du projet, sans aucune incidence notable. Il s'agit de l'église de Lanrivain concernée par une covisibilité avec le projet ; l'interaction visuelle y est cependant minimale dans la mesure où seule l'extrémité des paves est perceptible et où la complexité des avant-plans focalise l'attention.

La frange nord-est de l'aire d'étude intermédiaire légèrement plus exposée que les autres secteurs.

La frange nord-est de l'aire d'étude intermédiaire bénéficie en effet d'une implantation en surplomb du Trieux ou de l'un de ses affluents, libérant les vues vers le projet. Rappelons cependant que ces vues panoramiques ne sont possibles qu'à la faveur d'avant-plan dégagés, cas de figure rare.

- Les bourgs de Saint-Adrien et Saint-Péver, les hauteurs de Senven-Lehart, les hauteurs ouest de Saint-Connan offrent ainsi quelques points de vue localisés sur le projet.

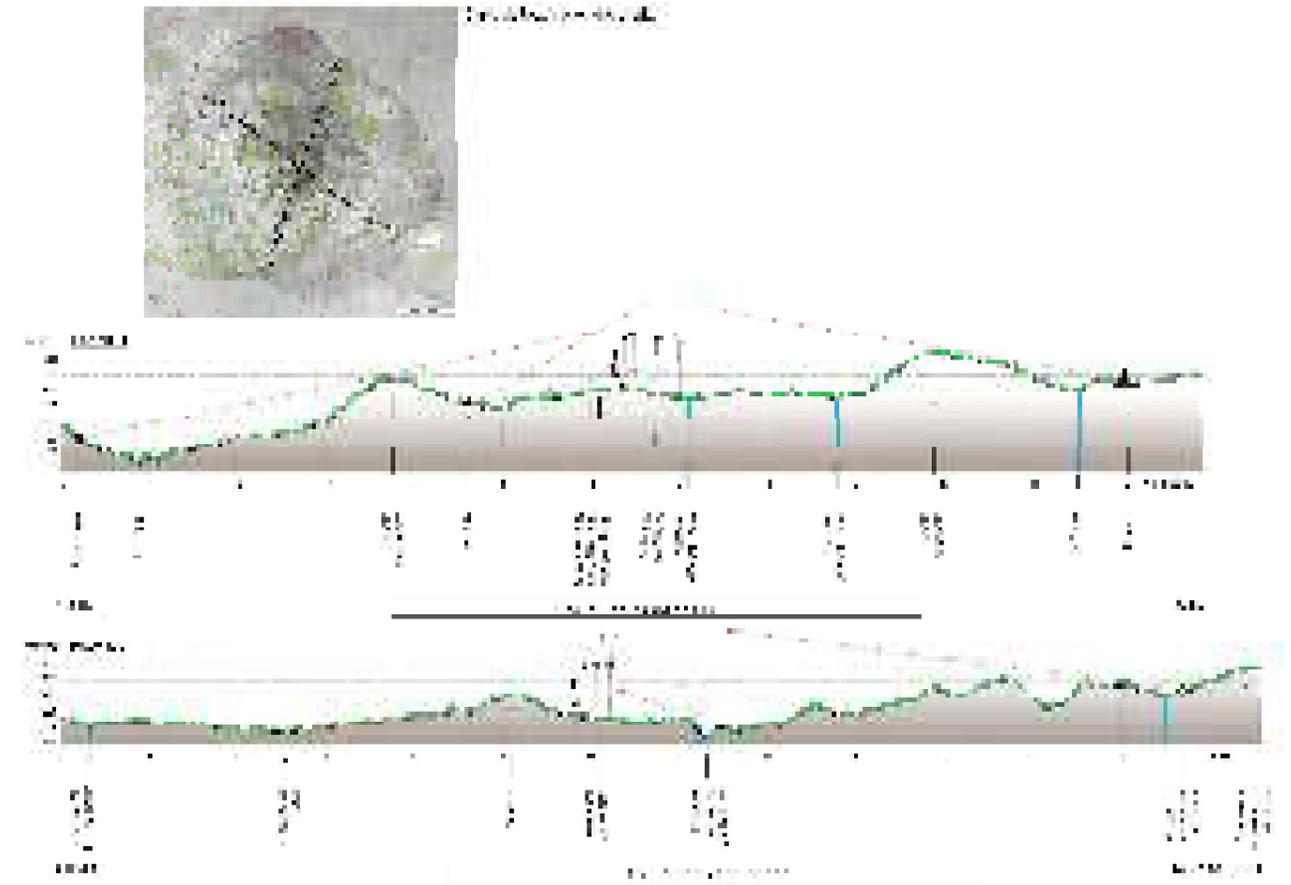
- Les deux monuments historiques exposés à la vue du projet, parmi la trentaine recensée dans cette aire d'étude, sont également localisés dans cette frange. Il s'agit de la chapelle Notre-Dame de Restudo et de la croix du cimetière de Saint-Adrien.

- Depuis ces différents points de vue, le projet éolien n'occupe qu'une part réduite de l'horizon, respectant les lignes de force du paysage. La présence de la dorsale secondaire et la complexité d'organisation des avant-plans focalisant l'attention, relèguent les machines en tant qu'élément constitutif du paysage d'arrière-plan ne remettant pas en cause la lisibilité des avant-plans.

Le reste de l'aire d'étude intermédiaire n'offre que des points de vue localisés et furtifs depuis les axes routiers, à la faveur d'un positionnement de l'observateur sur un point haut de la route associé à un avant-plan dégagé. Les RD 767 au niveau du col de la Clarté, RD 22 entre Bourbriac et Plésidy, RD 4 au Sud de Saint-Connan, RD 5 lors du franchissement de la dorsale principale sont les plus impactées. La perception dynamique

induite par le déplacement de l'automobiliste réduit considérablement l'impact du projet qui respecte par ailleurs la cohérence visuelle des paysages dans lesquels il s'inscrit.

Les bourgs du reste de l'aire d'étude, le plus souvent en position basse sur le relief et enserrés dans une maille bocagère ou boisée dense, ne sont quant à eux pas exposés.



Des intervisibilités existent entre le projet de Plésidy et les parcs voisins, notamment celui de Coat-Piquet, mais sans dissonance notable.

Avec la distance et comme le prouve la vue panoramique depuis la Tour de Bourbriac, les différents parcs s'appréhendent en effet sous forme d'une succession de lignes respectant la direction de la ligne d'horizon. Leur éloignement et les différents mouvements du relief qui s'intercalent entre eux opèrent une mise à distance réduisant les effets cumulés, l'œil devant glisser d'un plan à l'autre suivant les courbes du relief pour passer d'un parc à l'autre.



Un projet éolien discret et globalement bien intégré dans les paysages de l'aire d'étude rapprochée

Cette aire d'étude relève du quotidien habité, les vues potentielles sur le projet y sont des vues fixes permettant une perception en détail du paysage regardé.

Les secteurs les plus proches du projet ne sont paradoxalement pas les plus exposés.

Ainsi, les **hameaux riverains**, bien que proches des machines, n'offrent que peu de vues sur le projet du fait d'une implantation fréquente dans un repli du relief, d'abords bocagers ou boisés et du traitement occultant des limites privatives.

Leurs abords dévoilent des vues partielles, filtrées sur les éoliennes dont le rapport au paysage reste, en termes d'échelle, équilibré. Les vues depuis les abords des hameaux de Guernognon et de Trolan ou de la chapelle du Logo dérogent à ce constat. Les turbines apparaissent disproportionnées par rapport au paysage existant et focalisent l'attention, provoquant une sensation d'écrasement.

Les **hameaux situés sur le versant est du Trieux**, plus éloignés, profitent d'une implantation sur le relief favorable à la perception du parc projeté. Ce dernier demeure un élément d'arrière-plan qui ne remet pas en cause l'équilibre des paysages.

Le bourg de **Plésidy** offre quant à lui une perception du projet localisé à la frange Sud du bourg et aux abords de l'Eglise qui a investi les hauteurs de la localité.

Un seul des cinq monuments historiques recensé sur l'aire d'étude rapprochée est exposé. Il s'agit de la croix du 16ème en sortie ouest de Plésidy donnant à lire les parties supérieures de trois des cinq machines.

L'aire d'étude immédiate impactée essentiellement par le temps du chantier

Les impacts liés à l'implantation du parc éolien au niveau de l'aire d'étude immédiate sont en effet de deux ordres.

- Les **impacts liés au chantier** sont considérés comme **temporaires**. Ils seront gommés par la remise en état obligatoire des lieux qui devra être attentionnée.
- Les **impacts permanents** sont liés à la création de voies d'accès pour la maintenance des éoliennes, au maintien d'une plate-forme non remise en culture à la base des éoliennes et à la construction du poste de livraison. L'attention portée à l'implantation des chemins ou du poste de livraison en appui des haies bocagères contribue à minimiser ces impacts.

